



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **ANNEE 2025**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

## PREAMBULE - CADRE GENERAL DU DOB

**Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** : est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif (BP) prévue à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il se déroule dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Le débat d'orientations budgétaires donne lieu à une délibération car il a pour objet de permettre de définir les grandes orientations du budget primitif qui sera adopté ultérieurement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les nouvelles dispositions consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la collectivité fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville.

**Le projet de Budget primitif de la ville sera soumis à l'approbation du conseil le 02 avril 2025** sous réserve de réception de l'état 1259 des services fiscaux

# SOMMAIRE

- I. **Éléments de contexte économique**
- II. **Éléments de contexte institutionnel relatifs aux collectivités locales.**
- III. **Les finances de la collectivité – Bilan de l'exécution 2024.**
- IV. **Les orientations budgétaires pour l'année 2025.**

# LES ELEMENTS DE CONTEXTE

## I - LES ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

### Au niveau mondial

L'économie mondiale traverse une phase de ralentissement après un rebond post-pandémie en 2021. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen- Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Le taux de croissance de l'économie mondiale, qui avait atteint 8,7 % en 2022, a progressivement diminué pour s'établir à environ 6,3 % en 2023 et devrait se situer aux alentours de 5,9 % en 2024, et 4,5% en 2025 selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI). Ce ralentissement s'explique par plusieurs facteurs : la persistance des perturbations des chaînes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, l'incertitude géopolitique et les hausses rapides des taux d'intérêt décidées par les principales banques centrales pour lutter contre l'inflation.

Les perspectives de croissance sont faibles à court terme, et l'inflation demeure élevée malgré les politiques monétaires restrictives mises en place par les banques centrales. La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

### Au niveau national

En France la situation économique reste très incertaine et les prévisions économiques de croissance ne font pas l'unanimité.

La croissance, qui était de 0,8 % en 2023, devrait légèrement augmenter à 1,1 % en 2024, croissance dopée par les effets Jeux olympiques (investissements publics et une légère reprise de la consommation des ménages). Pour 2025 le taux de croissance de l'économie nationale devrait se situer aux alentours de 0,9%.

L'inflation, reste toujours une préoccupation majeure pour les Français. Après avoir atteint 4,5 % en 2023, elle a atteint 1,7 % en 2024, en raison d'une stabilisation des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Pour 2025 la loi de finances table sur une prévision d'inflation à 2,2% pour 2025. Cela signifie que les coûts des biens et services continueront d'augmenter, mais à un rythme plus prévisible.

Du côté des taux d'intérêt, ils étaient encore élevés en 2024 en raison des interventions des banques centrales pour juguler les taux d'inflation. Pour 2025 les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) devraient rester relativement stables, avec une légère hausse possible si l'inflation persiste. Les taux des crédits immobiliers en France est prévu autour de **3,5 % à 4 %** pour les prêts à long terme. Pour autant ces taux pourraient fluctuer en fonction des décisions futures de la BCE et des conditions du marché immobilier.

## Du côté des collectivités locales

L'autofinancement des collectivités **devrait encore chuter en 2024 aux alentours de 8,7%**. En effet les collectivités locales ont du faire face à des tensions financières accrues en raison de l'effet ciseaux déjà observé en 2023 : (Les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes) se confirmerait en 2024, avec des dépenses de fonctionnement **+4,4 %** plus dynamique que les recettes **+2,3 %**.

L'Augmentation des dépenses de fonctionnement serait selon la note de conjoncture de la banque postale en grande partie imputable à l'accroissement des charges à caractère général (+4,4%), des dépenses de personnel (+4,8%) mais aussi en raison des taux d'intérêt élevé qui a renchérit la charge d'intérêts de la dette de près de **+18 %**.

Du côté des transferts de l'État, la fin des dispositifs de soutien face à l'inflation et en particulier aux prix élevés de l'énergie, si elle est la conséquence d'une stabilisation du marché, vient renforcer le ralentissement attendu des recettes fiscales, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) étant de nouveau attendus en forte baisse (- 17 %), comme la dynamique de la TVA, qui devrait nettement marquer le pas.

D'abord, rappelons que les collectivités locales sont toujours impactées dans une certaine mesure par la crise inflationniste de 2022-2023, et qu'en raison de la structure de leur panier de dépenses, l'impact des prix est différent de celui que subiraient les ménages.

Elles sont par ailleurs soumises aux décisions gouvernementales sur les traitements : elles absorbent ainsi l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ou encore la hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75 % contre 50 % précédemment) depuis le 1er septembre 2023, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des agents publics depuis le 1er janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement et le vote par plusieurs collectivités de la « prime pouvoir d'achat » au cours du premier trimestre 2024.

Les perspectives pour 2025 ne sont guère réjouissantes. L'aggravation de la dérive des comptes publics en 2024, avec le creusement du déficit public à 6,1% (contre 4,4% prévu dans la LF 2024) contraint la France à prendre des mesures inédites pour tenter d'infléchir la tendance.

Cette trajectoire des finances publiques implique une pression inédite sur les finances des collectivités territoriales. A travers cette trajectoire, l'Etat impose aux collectivités une contribution financière significative à l'effort de redressement budgétaire.

Le déficit budgétaire est prévu à **5,4 % du PIB**, avec un objectif de réduction progressive pour atteindre moins de 3 % d'ici 2029.

La loi de finances n° 2025-127 du 14 février 2025 a été publiée au JO du 15 février 2025, après la décision du Conseil constitutionnel qui s'est prononcé le 13 février (décision n° 2025-874 DC du 13 février 2025). Plusieurs mesures en matière de finances locales (impôts locaux, dotations, péréquations, taxes,...) ont été adoptées.

### **Dispositions concernant : les concours financiers de l'Etat (dotations, compensation, subvention et péréquation)**

#### **❖ Une ponction de 2,2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités :**

Afin de contenir la dégradation du déficit public, la loi de finances pour 2025 impose une cure de rigueur drastique aux collectivités, qui combine des mesures d'économies à rendement immédiat et un dispositif inédit de régulation reposant sur la mise en réserve d'une partie de leurs recettes. La loi de finance pour 2025 prévoit un effort budgétaire de l'ordre de **2,2 milliards d'euros** qui seront demandés aux plus grandes collectivités.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- **La mise en réserve** d'1 milliard d'euros baptisée **Dilico** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Près de **2 000 collectivités** seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI.
- **Un gel de la dynamique de TVA** dont profitait les collectivités bénéficiaires ( Régions, Départements, EPCI) cela représente de 1,2 milliard d'euros ;
- ❖ **La Modulation des conditions d'attribution du FCTVA** - le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1/01/2025, son taux passera de **16,4 % à 14,85 %** et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».
- ❖ **Stabilité relative de La DGF – L'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement** sera stabilisé (+ 150 millions d'euros) soit 27,3 Mds€. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 140 M€ (+5%) et 150 M€ (+6,7%). Toutefois l'absence d'indexation sur l'inflation pèsera à nouveau sur le budget des collectivités. (*impact estimé à 500 millions d'euros*)
- ❖ **La dotation d'intercommunalité** augmentera de 90 M€ (comme cette année). La dotation des communes nouvelles sera réévaluée à + 7 M€
- ❖ **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**, issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. En 2025, la DCRTP diminue de 429 M€, tandis que la dotation de garantie des FDPTP baisse de 58 M€.

- ❖ La suppression de l'enveloppe dédiée à la compensation d'une part de l'évolution des coûts de l'énergie (vs 2 Md€ en 2023 et 0,4 Md€ en 2024). Malgré le coût de l'énergie restant très élevé pour les collectivités locales, aucune aide ne sera perçue sur l'année 2025.
- ❖ **La DETR/DSIL** : La dotation d'équipement des territoires ruraux reste stable. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.
- ❖ **Le fonds vert** - Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, **le fonds vert est abaissé**. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025. Il décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros. Cette mesure va impacter fortement les investissements des collectivités territoriales.

### **Dispositions concernant : la Fiscalité locale et autres taxes**

- ❖ Autorisation pour les Départements de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de **4,5 % à 5 %** pour les transactions immobilières entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.
- ❖ Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : +1,7%

### **Dispositions concernant la Fonction Publique**

#### **❖ Une progression du taux de cotisations CNRACL de + 3 points par an jusqu'en 2028**

Le décret sur la hausse du taux de cotisation à la CNRACL a été publié au Journal Officiel le **31 janvier 2025**. Il acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : **l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation** d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux **fonctionnaires territoriaux et hospitaliers** (soit environ 1,2 milliard d'euros par an). Pour cette année 2025, la hausse est rétroactive alors que les rémunérations de janvier ont déjà été versées et qu'avait déjà pris fin la compensation de la précédente hausse d'un point décidée lors de la réforme des retraites de 2023.

Le taux de cotisation actuel de **31,65 %** va atteindre en part patronale **43,65 %** à l'horizon **2028**.

#### **❖ Protection sociale complémentaire : prévoyance en 2025, santé en 2026**

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit **7 €**. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

# Conséquences financières pour les Communes et intercommunalités ( Source : Association intercommunalité de France)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 01/04/2025

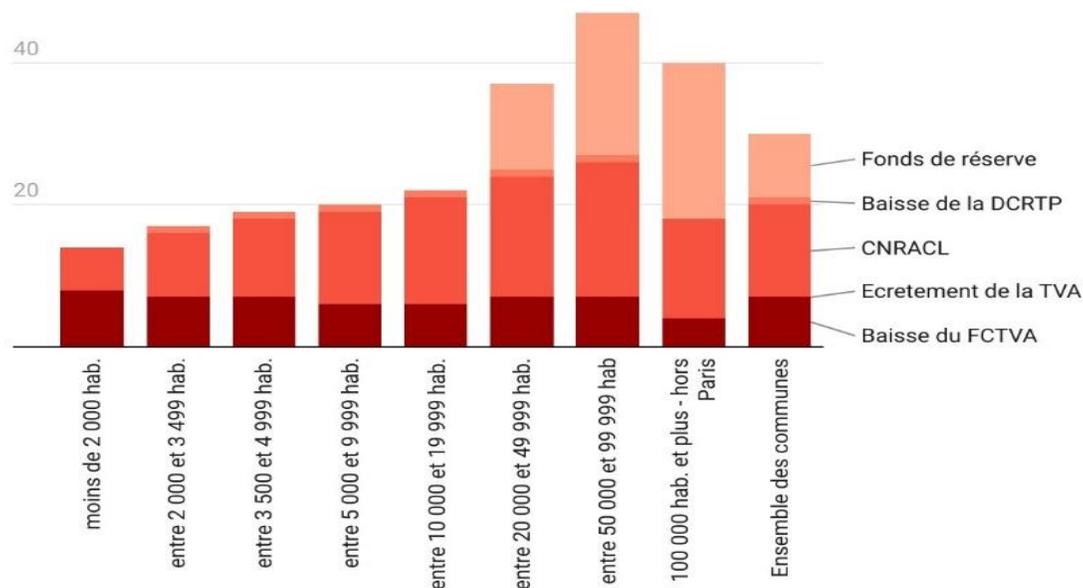
L'association intercommunalité de France ( Association national d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics) a dévoilé une série de données et de cartes interactives inédites, présentant les impacts de l'ensemble des dispositifs prévus dans le projet de loi de finances (PLF 2025) intercommunalité par intercommunalité, et commune par commune.( étude publiée le 15/11/2024 et actualisée le 29 janvier 2025)

Ces données mettent en évidence le poids des dispositions du PLF sur les collectivités locales. Il en ressort qu'en plus du dispositif de ponction directe sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (3 milliards d'euros), s'ajoutent en effet la baisse du FCTVA, gel de la dynamique de TVA, hausse du taux de cotisation à la CNRACL, diminution de la DCRTP, créant un effet « cocktail » toxique pour les collectivités.

**Dans cette étude, Il est ainsi précisé que toutes les communes et toutes les intercommunalités (communautés de communes, agglomérations, métropoles) seront concernées et vont subir les conséquences de cette attaque sans précédent sur les budgets locaux, qui représente au minimum 8,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités.**

## Coût des différentes mesures du PLF 2025 pour les communes par strate démographique

en euro par habitant

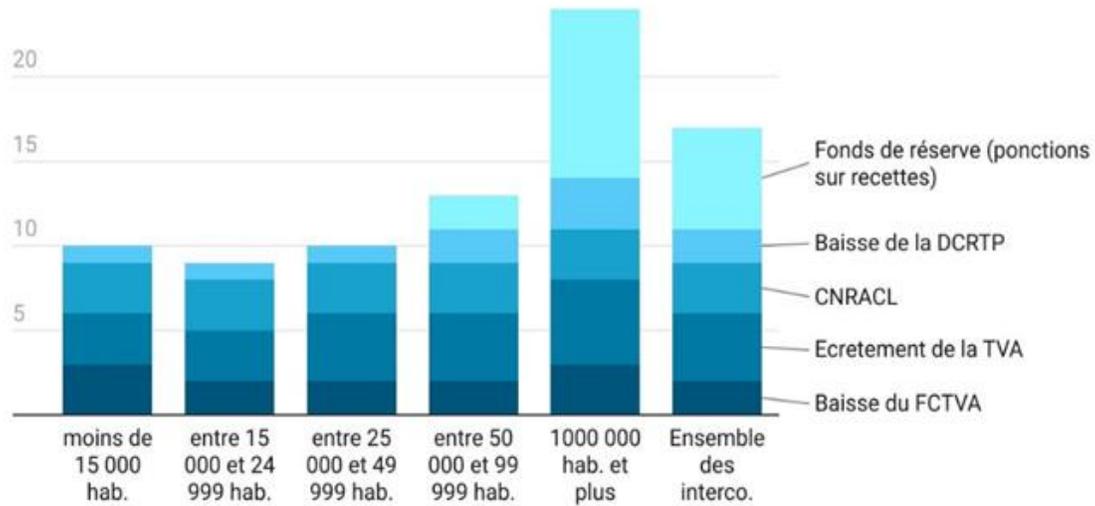


Pour une collectivité entre 3500 et 4 999 Hab. comme le Houllme c'est de l'ordre de 19 €/ Hab. comme suit

- Ecrêtement de la TVA et baisse du FCTVA c'est de l'ordre de 7€/ Hab.
- Mesure consternant le relèvement des taux de cotisation CNRACL c'est de l'ordre de 11€/ Hab.
- Les effets de la baisse du DCRTP serait de l'ordre de 19€/ Hab.

## Coût des différentes mesures du PLF 2025 pour les intercommunalités par strate démographique

en euro par habitant



Source: Intercommunalités de France • Créé avec Datawrapper

Il en ressort qu'en moyenne, le coût pour chaque intercommunalité est estimé à environ **1 million d'euros**, sans compter la baisse des aides à l'investissement (fonds vert notamment).

**Pour la Métropole Rouen Normandie :** le montant estimé de la mise à contribution serait de l'ordre de **13,8 millions €**, ce qui porterait la part des recettes de la mise à contribution à hauteur de **5.1 %**.

Cette étude précise également que même si le mécanisme du **fonds de réserve** (1,062 milliard d'euros de ponction sur les seules communes et intercommunalités) cible exclusivement les collectivités dont le budget principal dépasse 40 millions d'euros, il serait faux de penser que seules les grandes collectivités sont concernées. En réalité :

- **La baisse du FCTVA** affecte **toutes les intercommunalités**, quelle que soit leur taille. Cela représente une réduction de 176 millions d'euros, remettant en cause la parole de l'Etat sur des investissements déjà engagés.
- **Le gel de la dynamique de la TVA** touche l'ensemble des intercommunalités, pour un montant de 331 millions d'euros. Cela concerne aussi bien les communautés de communes que les métropoles.
- **La hausse du taux de cotisation à la CNRACL** pèse sur toutes les collectivités employeuses, augmentant leurs charges de personnel de 247 millions d'euros. Aucune intercommunalité n'échappe à cette mesure, quel que soit son niveau de richesse fiscale.

L'association estime que ces pertes sur leurs budgets correspondent :

- À l'équivalent d'une **hausse de la taxe foncière** sur le bâti de **plus de 2 points**,
- À une **réduction de l'épargne nette** de près de **30 %** en moyenne,
- À une **diminution de l'investissement** intercommunal de **15 %**.

# ANALYSE RETROSPECTIVE

### III - LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ – BILAN DE L'EXÉCUTION PREVISIONNEL ANNUEL 2024

(\* Sur la base des données provisoires du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024.

BALANCE GENERALE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024					Pour mémoire CFU 2023		
Budget Principal							
INVESTISSEMENT	Prévus	Réalisés	Restes à Réaliser	Résultat cumulé		Résultat 2023	
Dépenses	438 348,52	311 130,75	1 422,00	312 552,75	70,98%	375 230,75	57,81%
Recettes	438 348,52	274 485,92	9 657,76	284 143,68	62,62%	568 047,44	91,59%
Résultat de l'exercice 2024		-36 644,83	8 235,76	-28 409,07	(D)	192 816,69	(D)
report exercice 2023	- 39 190,39	154 602,66	Solde Restes à réaliser	154 602,66	E	- 39 190,39	E
<b>Résultat de clôture section d'investissement</b>		<b>117 957,83</b>		<b>126 193,59</b>	(F)=D+E	<b>153 626,30</b>	
FONCTIONNEMENT	Prévus	Réalisés	(dont rattachées)	Résultat cumulé	% réalisé	Résultat cumulé	
Dépenses	4 429 205,51	4 249 585,62		4 249 585,62	95,94%	4 143 396,51	96,33%
Recettes	4 340 048,58	4 261 742,34		4 261 742,34	98,20%	4 239 192,71	98,56%
Résultat de l'exercice 2024		12 156,72		12 156,72	(A)	95 796,20	(A)
Report exercice 2023	89 156,93	89 156,93		89 156,93	(B)	117 544,65	(B)
<b>Résultat de clôture section de fonctionnement</b>		<b>101 313,65</b>		<b>101 313,65</b>	(C)=(A)+(B)	<b>213 340,85</b>	(C)=(A)+(B)
		<b>Résultat de clôture section d'investissement</b>		<b>117 957,83</b>		<b>154 602,66</b>	
		<b>Solde restes à réaliser 2023</b>		<b>8 235,76</b>		<b>-976,36</b>	
		<b>Resultat cumulé de la section d'investissement</b>		<b>126 193,59</b>		<b>153 626,30</b>	
		<b>Résultat de clôture section de fonctionnement</b>		<b>101 313,65</b>		<b>213 340,85</b>	
		<b>RESULTAT GLOBAL- EXERCICE BUDGETAIRE</b>		<b>227 507,24</b>		<b>366 967,15</b>	

Un taux d'exécution des dépenses d'investissement de : 71%

Un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de : 95,94 % par rapport aux prévisions.

Un résultat de clôture de la section de fonctionnement en baisse de près de 53% par rapport à l'année 2023

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

*Sur la base des données provisoires du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024*

# LES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT \*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 27/03/2025  
 Publication : 01/04/2025

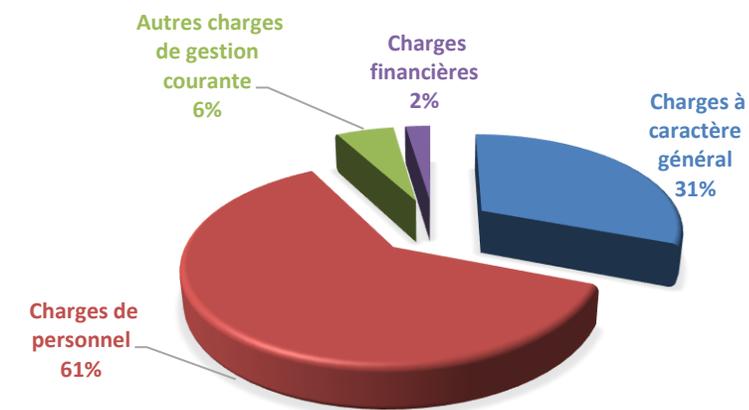
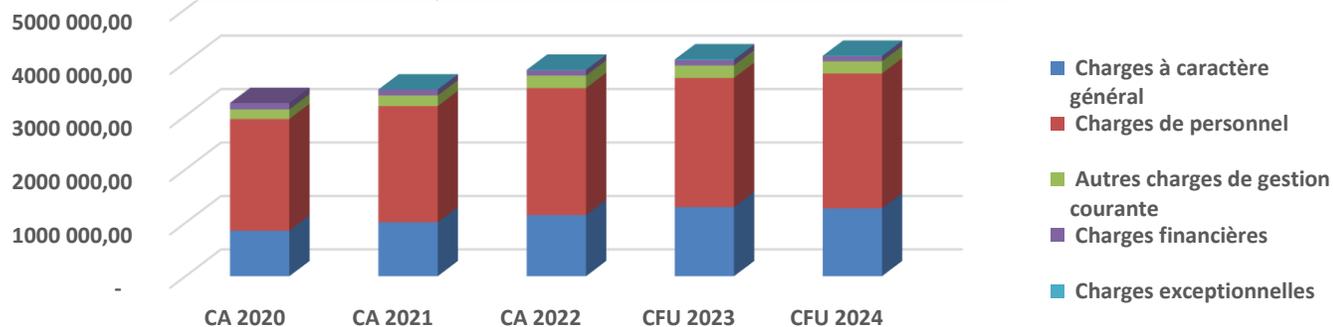
LIBELLE		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	Evol. CFU24/23
O11	Charges à caractère général	852 437,82	1 032 300,00	1 007 557,61	1 144 291,72	1 142 018,03	1 295 521,00	1 293 289,19	1 323 500,00	1 269 270,71	-1,86%
O12	Charges de personnel	2 088 633,14	2 264 000,00	2 174 458,46	2 367 010,66	2 378 903,81	2 567 550,34	2 414 289,67	2 641 007,11	2 523 377,46	4,52%
O14	Attenués de produits	3 277,00	2 000,00	1 464,00	3 000,00	836,00	3 000,00	-	3 000,00	-	
65	Autres dépenses de gestion courante	181 639,97	205 500,00	200 846,17	230 300,00	234 477,52	238 305,55	234 210,32	241 000,00	261 536,31	11,67%
<b>Total charges de gestion</b>		<b>3 125 987,93</b>	<b>3 503 800,00</b>	<b>3 384 326,24</b>	<b>3 744 602,38</b>	<b>3 756 235,36</b>	<b>4 104 376,89</b>	<b>3 941 789,18</b>	<b>4 208 507,11</b>	<b>4 054 184,48</b>	<b>2,85%</b>
66	Charges financières	118 509,93	110 930,00	110 671,50	103 000,00	102 434,46	108 304,32	103 000,94	90 902,58	96 348,15	-6,46%
67	Charges exceptionnelles	1 544,35	4 614,80	5 021,97	7 700,00	6 873,69	18 000,00	10 371,40	12 000,00	8 387,85	-19,13%
68	Dotations aux amortissements et provisions	-	7 000,00		7 000,00	7 000,00	5 000,00	-	5 000,00	80,33	#DIV/0!
O22	Dépenses imprévues										
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 246 042,21</b>	<b>3 626 344,80</b>	<b>3 500 019,71</b>	<b>3 862 302,38</b>	<b>3 872 543,51</b>	<b>4 235 681,21</b>	<b>4 055 161,52</b>	<b>4 316 409,69</b>	<b>4 159 000,81</b>	<b>2,56%</b>
O23	Opération d'ordre de transfert entre sections				25 570,30						
O42	Total des opérations d'ordre	78 110,30	76 088,26	76 004,19	74 914,66	80 786,07	83 087,42	83 087,42	83 099,17	92 340,07	11,14%
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>78 110,30</b>	<b>76 088,26</b>	<b>76 004,19</b>	<b>100 484,96</b>	<b>80 786,07</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 099,17</b>	<b>92 340,07</b>	<b>11,14%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 324 152,51</b>	<b>3 702 433,06</b>	<b>3 576 023,90</b>	<b>3 962 787,34</b>	<b>3 953 329,58</b>	<b>4 318 768,63</b>	<b>4 138 248,94</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 251 340,88</b>	<b>2,73%</b>

\*Données brutes

Les dépenses réelles de fonctionnement : 4 159 000,81 € (en données brutes) pour l'année 2024, avec un taux d'exécution de 96,36%  
 En augmentation de +2,76% par rapport à l'année 2023 contre (4.7% en 2022; +16% % par rapport à 2021 et + 25% par rapport à 2020).

2020 et 2021 : Crises sanitaires  
 2022 – 2023 : crise énergétique

Structuration des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024



Les dépenses liées aux services qui représentent 97,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité augmentent de + 2,85% entre 2024 (contre 4,7% en 2023 + 16,6%. entre 2023 et 2021). Plusieurs facteurs explicatifs :

- Les charges à caractère général en baisse de : -1,85 %
- Les charges de personnel : + 4,52% (+ 109 088€)
- Les autres charges de gestion : 11%

Charges à caractère général : 273€/Hab.  
 Charges de personnel : 568€/Hab.

# Chapitre 011 - Charges à caractère général

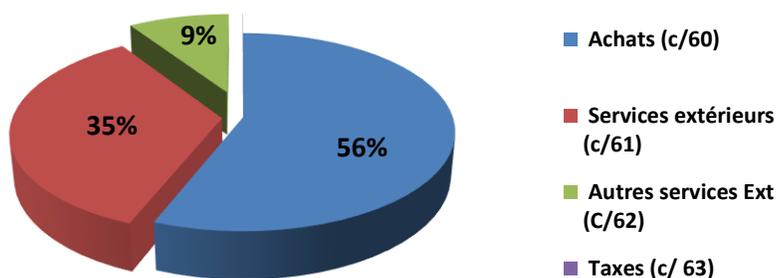
Exécutées à hauteur de 1 269 270 € pour une prévision de 1 323 500 €

En baisse de - 1,83% par rapport à 2023 (Données brutes)

Pour mémoire en 2023 les charges à caractère général avaient progressé de +13,2% par rapport à 2022.

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Exé 24/23
Achats (c/60)	653 462,03	794 574,40	710 348,01	-10,60%
Services extérieurs (c/61)	377 877,24	380 550,38	442 213,20	16,20%
Autres services Ext (C/62)	85 333,54	90 238,84	116 709,50	29,33%
Taxes (c/ 63)	25 966,00	27 878,00	267,00	-99,04%
<b>Total</b>	<b>1 142 638,81</b>	<b>1 293 241,62</b>	<b>1 269 537,71</b>	<b>-1,83%</b>

## Charges à caractères général (011)



**Achats de prestations : -9,1% par rapport à 2023** (contre +2,8% entre 2022 et 2023 (entre 2024 et 2020 : +48,9%))

**Energie électricité : -14,24%** (entre 2024 et 2020 : +74,755%)

**Combustible chauffage : -24,5%** (+32,5% entre 2024 et 2020)

**Alimentation : -8,83%** (+127,34 % entre 2024 et 2020)

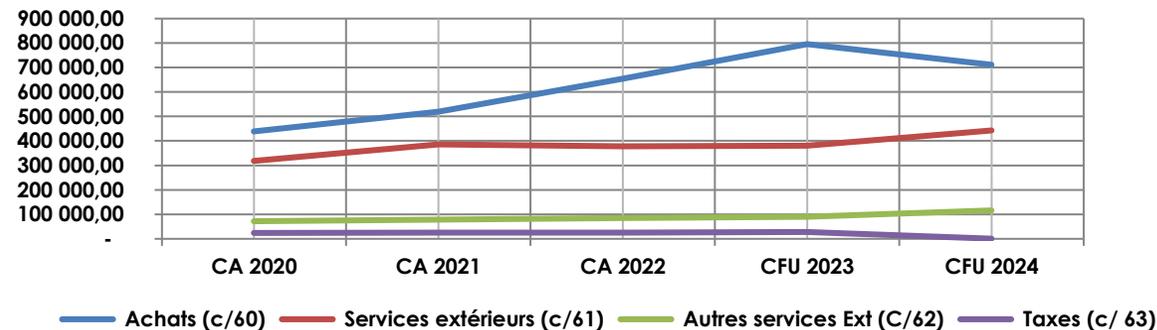
**Prime d'assurance : + 3,77%** (+27 % entre 2024 et 2020)

**Entretien Bâtiments +12,8%** (+28,44 % entre 2024 et 2020)

**Dépenses à caractère général : 304 €/Hab.**

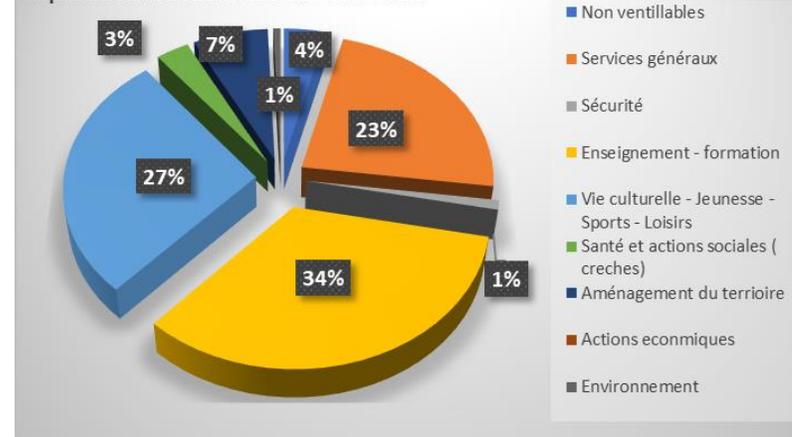
Entre 2020 et 2024 l'augmentation cumulée des charges à caractère général, est de +48,93% sous les effets conjugués des crises sanitaires, énergétiques et inflationnistes des années 2020 à 2024.

## Charges à caractère général entre 2020 - 2024



**Le poste entretien et maintenance des bâtiments et du matériel connaît une augmentation de +26%.**

## Repartition fonctionnelle du CHAP. 011



**34% des crédits exécutés concernent le service public de l'éducation (bâtiments scolaires, restauration...) et 27% consacrés aux actions politiques en faveur de la jeunesse, la vie culturelle, le sport et les loisirs.**

## Décryptage des charges à caractère général ( Chapitre 011)

### Les Achats .

**Le poste achat connaît globalement un recul de -10,6% sur l'année 2024, en raison de la baisse de la pression inflationniste, conjuguée à une optimisation des procédures d'achats et les résultats des mesures de sobriété énergétique mise en œuvre.**

#### Art. - 6042 - Achats de prestations de services

Crédits ouverts au BP 2024 : **115 000,00 €**  
 Exécution au 31/12/2024 : **117 177,01 €**  
**soit -9,12% / CFU 2023.**  
**( +76,5% par rapport à l'année 2020).**

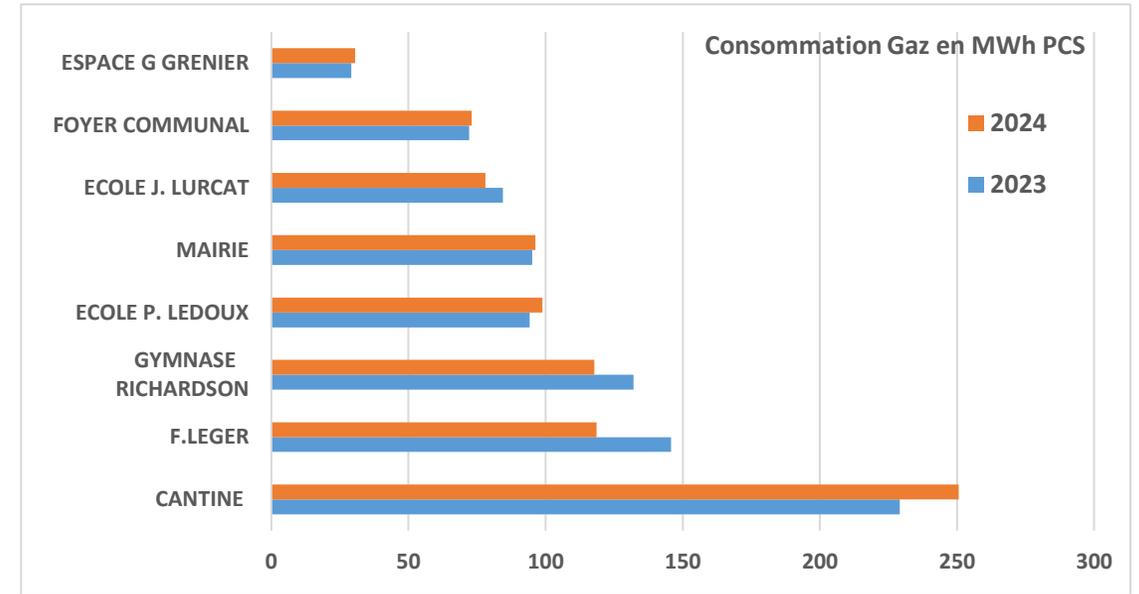
#### Art. - 60612 - Énergie - électricité

Crédits ouverts au BP 2024 : **230 000€**  
 Exécution au 31/12/2024 : **181 569 €**  
**soit -14,242% / CFU 2023.**  
**+ 74,75%. par rapport à l'année 2020)**

#### Art. – 60621 le combustible (Chauffage partie P1)

	Base marché/an	CA 2021	CFU 2022	CFU2023	CFU 2024
<b>P1</b>	68 495	58 252	95 537	122 953	87 794

**La consommation totale de gaz (Y compris ECS) a baissé de 2% par rapport à l'année 2023.**



#### Art. – 60623 Alimentation

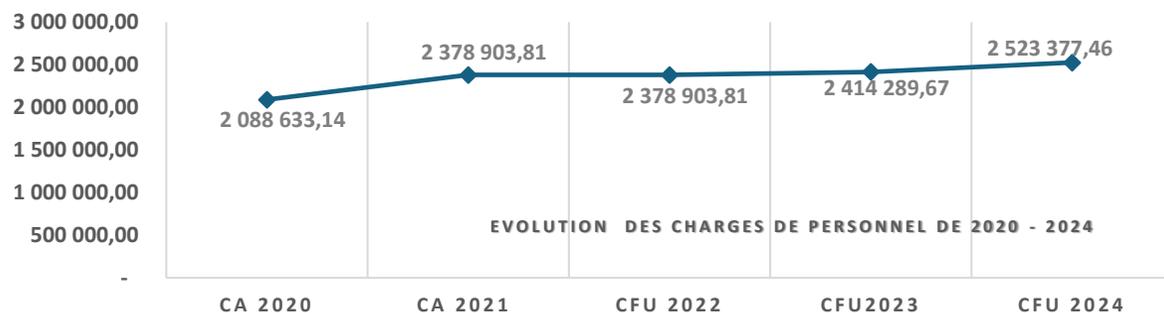
Crédits ouverts au BP 2023 : **160 000 €**  
 Exécution au 31/12/2023 : **176 836 €**  
**Soit – 8,83 % / CFU 2023) et (+127% entre 2020 et 2024)**

L'alimentation représente le deuxième poste des achats a légèrement diminué malgré les tensions inflationnistes, mais aussi par l'obligation de satisfaire au obligation de la loi EGALIM ( introduction d'au moins 20% de produits BIO dans la composition des menus).

**L'électricité, le gaz et l'alimentation concentrent plus de 63% des achats de la collectivité ( 36% des charges à caractères général). Ainsi toute modification de la fiscalité ou de l'inflation sur ces postes de dépenses a une incidence immédiate sur les marges de manœuvre de la collectivité .**

# Chapitre 012 – Charges de personnel

Exécutées à hauteur de 2 523 377€ pour un prévisionnel de 2 641 007€- Une progression de +4,52% par rapport à l'année 2023.  
( données brutes)



La masse salariale représente plus de 60% des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle a progressé de 20,8 % entre 2020 et 2024 malgré une maîtrise structurelle des effectifs.

Pour l'exercice 2024 l'augmentation des charges de personnel +4,52% résulte de plusieurs facteurs :

## ☐ En grande partie des effets des mesures législatives

- l'augmentation du Taux de la CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de +3,6%;
- L'attribution au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de +5 points d'indice pour tous les agents rémunérés sur un indice ( titulaires et contractuels )
- Les mesures ciblant les bas salaires ( prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ( PEPA)

## ☐ Les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui englobent :

- Les avancements d'échelon du fait de l'ancienneté
- Les avancements de grade
- Les promotions internes

## ☐ Les besoins habituels liés aux nécessités de service :

- La rémunération des heures complémentaires et supplémentaires +9,5%
- La mise en place des astreintes techniques +14 500 €
- Les besoins en personnel pour le remplacement d'agents en CLD, CLM, CMO,

## Les éléments de la rémunération au 31/12/2024

La rémunération du personnel a progressé de **3,38%** (agents titulaires + **6,90 %** et contractuels : -11%)

Masse salariale - Globale	2023	2024	Diff	Evolution
Traitement indiciaire	1 378 274,27	1 397 668,05	19 393,77	1,41%
Primes	331 066,26	380 004,43	48 938,17	14,78%
cotisation retraites	351 273,54	378 857,10	27 583,56	7,85%
Sécu contractuelle	301 465,84	284 654,60	- 16 811,24	-5,58%
Participation employeur à la mutuelle	4 261,81	5 193,00	931,19	21,85%
<b>TOTAL</b>	<b>2 366 341,73</b>	<b>2 446 377,18</b>	<b>80 035,45</b>	<b>3,38%</b>

Détails volets primes	2023	2024	Diff	Evolution
Dont prime exceptionnelle - Pouvoir d'achat	-	31 609,29	31 609,29	
Regimes indemnitaires	212 866,87	216 552,24	3 685,37	1,73%
HC / IHTS	48 564,24	53 170,70	4 606,46	9,49%
Astreintes	13 912,77	14 364,52	451,75	3,25%
Autres ( indemnités compensatrices CSG, prime de transport, SFT..)	55 722,37	64 307,68	8 585,30	15,41%
<b>TOTAL</b>	<b>331 066,26</b>	<b>380 004,43</b>	<b>48 938,17</b>	<b>14,78%</b>
Hors prime exceptionnelle de PA	331 066,26	348 395,14	17 328,88	5,23%

Détails volets cotisations	2023	2024	Diff	Evolution
CNRACL	337 259,56	366 314,38	29 054,82	8,61%
IRCANTEC	14 013,97	12 542,72	- 1 471,25	-10,50%
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS RETRAITES</b>	<b>351 273,54</b>	<b>378 857,10</b>	<b>27 583,56</b>	<b>7,85%</b>
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS SECU</b>	<b>301 465,84</b>	<b>284 654,60</b>	<b>- 16 811,24</b>	<b>-5,58%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>652 739,38</b>	<b>663 511,70</b>	<b>10 772,32</b>	<b>1,65%</b>

Effets QVT : 55 000 €

Effets PEPA : 32 000 €

Effets cotisations CNRACL : 30 000 €

## Effectifs de la collectivité au 31/12/2024

Postes budgétaires : **55**

Postes pourvus : **50** soit **47,53 ETP**

	Effectifs budgétaires Fonctionnaires	Effectifs budgétaires Contractuels	Total pourvus	
			En nombre	En ETP
Administrative	8		7	7
Technique	29		29	25,72
Sociale et Médico-sociale	4	1	5	4
Animation	9	3	12	10.80
Police	1		1	1
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>4</b>	<b>54</b>	<b>48,53</b>

**74 % sont des agents titulaires.**

La collectivité dispose en 2024 de 6% % d'agents de catégorie A (67% sont des femmes), 14% d'agents de catégorie B ; 80 % d'agents de catégorie C).

62% sont des femmes dont Cat A : 67%, Cat B (71%) – Cat C ( 58%)

38% sont des hommes :

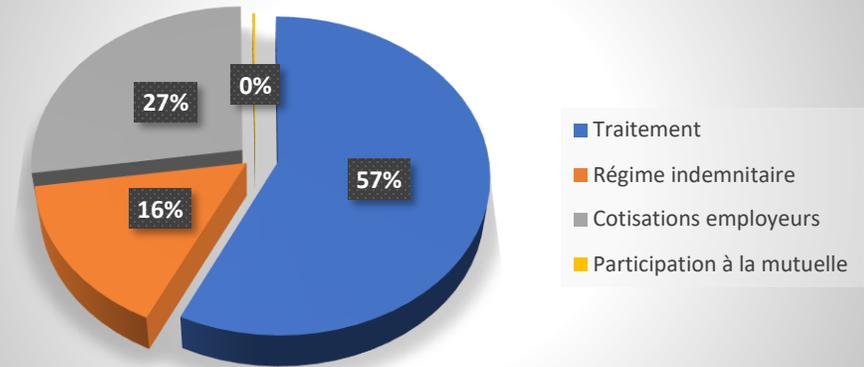
### Pyramide des âges

La pyramide des agents semble plutôt vieillissante puisque 34% .% des agents permanents se situent entre 55 et 64 ans . (dont 8,70% des agents ont entre 60 et 64 ans )

S'agissant de l'âge moyen des agents permanents il s'établit à 45 ans et reste constant sur les deux derniers exercices

**Dépenses de personnel  
 : 603€/Hab. en 2024.**

## Structuration de la masse salariale



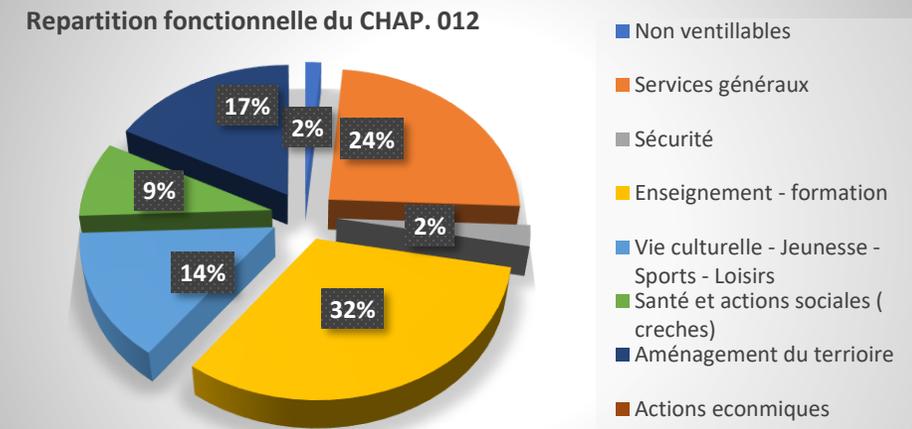
## Répartition fonctionnelle de la masse salariale

32% engagée pour le secteur lié à l'éducation – Formation

14% pour la vie culturelle jeunesse sports et loisirs

24% pour les services généraux

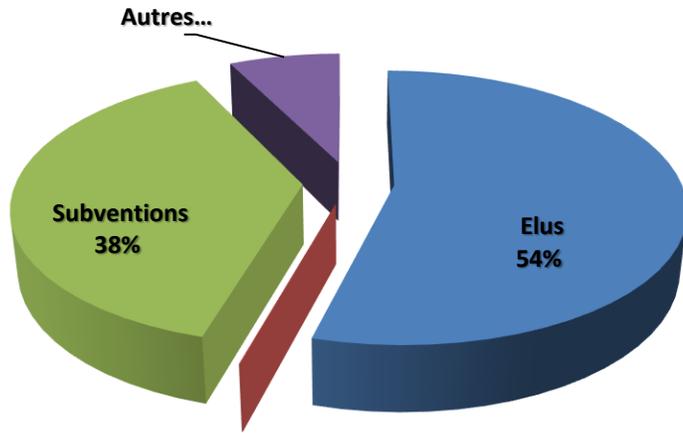
17% pour l'aménagement du territoire



## Chap. 65 - Autres charges de gestion

Ces autres charges de gestion ne représentent que 6% de l'ensemble.

### Autres charges de gestion courante (c/65)



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evol. 24/23
<b>Elus</b>	105 614,06	113 883,00	123 003,54	126 492,46	128 953,84	<b>1,95%</b>
<b>Contingents et participations</b>	51,34	51,34	-	107,07	54,26	<b>-49,32%</b>
<b>Subventions</b>	75 169,18	83 236,93	88 570,28	89 199,86	91 063,00	<b>2,09%</b>
<b>Autres</b>	856,73	1 021,51	8 296,40	17 188,15	6 766,93	<b>-60,63%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>181 691,31</b>	<b>198 192,78</b>	<b>219 870,22</b>	<b>232 987,54</b>	<b>226 838,03</b>	<b>-2,64%</b>

Prévisions en 2024 : 262 010 €

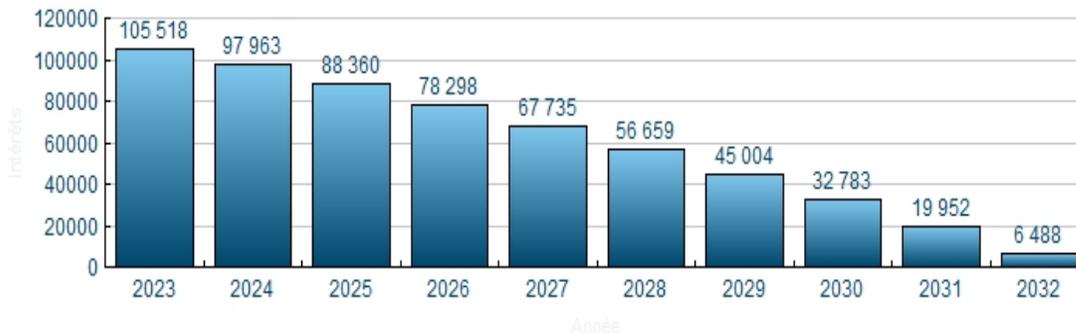
Exécutées à hauteur de 261 536 €

soutien aux Associations maintenu à hauteur de 36 000 € malgré les contraintes budgétaires de la collectivité.

Une subvention d'équilibre au CCAS de 55 000 €.

## Chap. 65 - Charges financières

Représentent les intérêts de la dette actuelle de la collectivité : **96 160 € en 2024** (contre 103 000,94 € en 2023)



**En 2024 charge financière de la dette  
23€/Hab.**

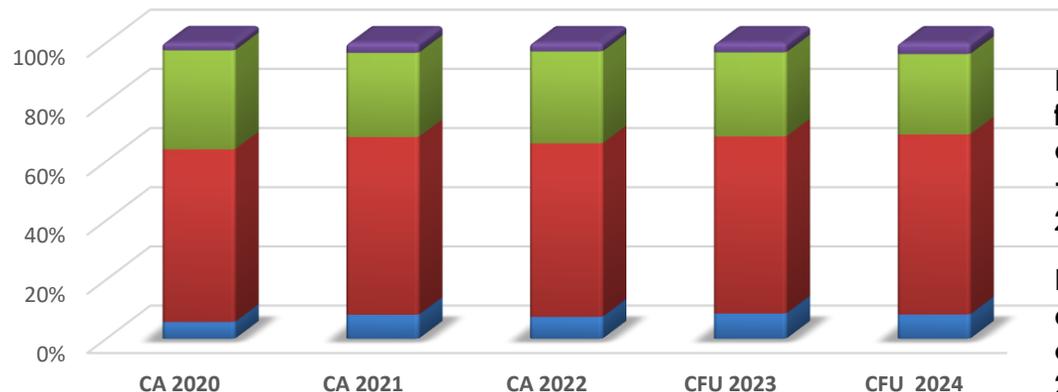
## ☐ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT\*

LIBELLE		CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	EVOL BP24/CFU24	EVOLCFU 24/CFU23
excédent reporté			139 866,06		138 040,21		117 544,65	-	89 156,93			
013	Atténuation de charges	60 088,16	25 000,00	32 407,85	25 000,00	14 435,51	25 000,00	15 621,48	25 000,00	22 523,77	0,00%	60,04%
70	Produit des services et du domaine	197 756,01	234 500,00	297 909,80	271 500,00	298 677,70	292 500,00	356 640,54	352 488,00	345 149,13	1,40%	-3,18%
73	Impôts et taxes	2 035 658,28	2 035 514,00	2 228 447,22	2 251 078,00	2 364 071,53	2 461 014,00	2 508 385,51	2 576 088,85	2 566 619,35	7,20%	2,32%
74	Dotations et participations	1 167 233,79	1 164 700,00	1 051 777,43	1 084 839,91	1 254 134,85	1 293 900,00	1 191 888,07	1 208 775,08	1 146 412,70	-16,18%	-4,48%
75	Autres produits de gestion courante	88 904,30	97 000,00	125 778,35	132 000,00	117 638,08	130 000,00	136 745,21	145 000,00	161 679,24		18,23%
<b>Produits de gestion</b>		<b>3 489 552,38</b>	<b>3 531 714,00</b>	<b>3 703 912,80</b>	<b>3 739 417,91</b>	<b>4 034 522,16</b>	<b>4 177 414,00</b>	<b>4 193 659,33</b>	<b>4 282 351,93</b>	<b>4 219 860,42</b>	<b>2,51%</b>	<b>0,62%</b>
76	Produits financiers	4 853,00	4 853,00	4 134,61	4 000,00	3 478,40	3 000,00	2 918,00	3 000,00	2 337,24		
77	Produits exceptionnels	1 117,20	-	127,99	-	-	-	12 809,98	-	3 121,26		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 555 610,74</b>	<b>3 561 567,00</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 768 417,91</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 205 414,00</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 310 351,93</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>2,50%</b>	<b>0,54%</b>
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement												
<b>Total recette d'ordre</b>												
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 555 610,74</b>	<b>3 701 433,06</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 906 458,12</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 322 958,65</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>-1,78%</b>	<b>0,54%</b>

\*Données brutes

Les recettes réelles de fonctionnement : 4 247 842,69 € (en données brutes) pour l'année 2024, avec un taux d'exécution de 96,46%. En augmentation de +0,54% par rapport à l'année 2023 contre (3,74% en 2023; - Entre 2020 et 2024 elles ont progressé de 19,2%

La structuration est quasiment identique d'année en année

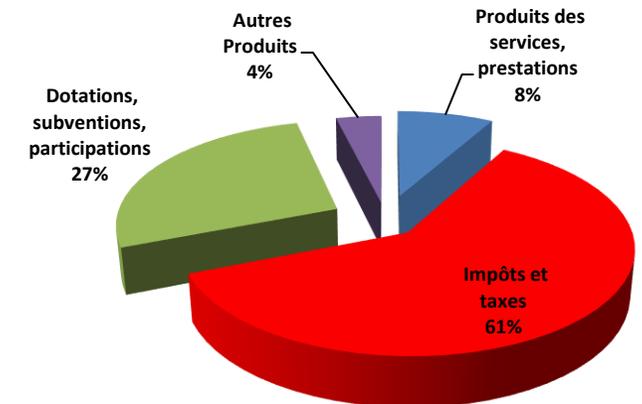


■ Produits des services, prestations ■ Impôts et taxes  
 ■ Dotations, subventions, participations ■ Autres Produits

Le produit des impôts et taxes qui financent à 61% le fonctionnement de la collectivité a progressé de +2,32% en 2024 contre + 6,1% en 2023

Les produits de services ont dépassé leurs niveaux d'avant crise bien qu'en recul de 3,18% en 2024.

Structuration des recettes de gestion courante 2024



# LES IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE

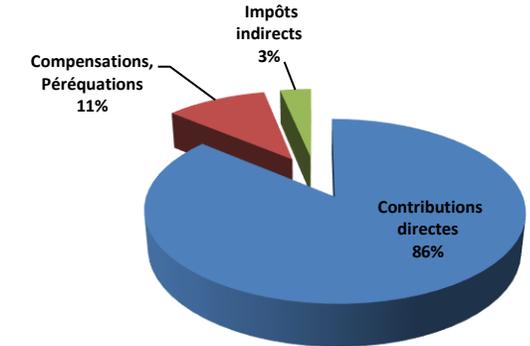
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 01/04/2025

Impôts et taxes- Année 2024

	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 24/23
Contributions directes	1 758 889	1 916 885	2 007 206	2 144 315	2 212 073	3,16%
Compensations, Péréquations	262 157	260 481	290 963	264 622	271 285	2,52%
Impôts indirects	14 612	19 500	65 927	99 448	83 262	-16,28%
<b>Total</b>	<b>2 035 658</b>	<b>2 196 866</b>	<b>2 364 096</b>	<b>2 508 386</b>	<b>2 566 620</b>	<b>2,32%</b>



Évolution de la fiscalité locale		2017	2018	2019 <sup>(1)</sup>	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation (TH)	Bases réelles	3 951 621	3 985 327	4 217 529	4 298 886	66 032*	66 776*	103 846	87 181
	Evol. Bases	-0.12%	+0.85%	5.8%	1.92%				
	taux	15.57%	15.57%	15.57%	15.57%	15,57%	15,57%	15,57%	15,57%
Produit TH		615 267	620 515	656 669	669 337	10 281	10 397	16 169	13 574
Taxe Foncière Propriétés bâties (TFPB)	Bases réelles	3 647 626	3 679 942	3 660 300	3 731 432	3 804 704	3 908 803	4 152 909	4 306 827
	Evol. Bases	2.2%	+0.89%	-0.53%	+1.94%				
	taux	28.90%	28.90%	28.90%	28.90%	54,26%	54,26%	54,26%	54,26%
Produit TFPB		1 054 164	1 063 991	1 058 310	1 078 774	1 899 828 (B)	1 990 097(B)	2 111 966,(B)	2 187 872 (B)
Taxe Foncière Propriétés non bâties (TFPNB)	Bases réelles	8 051	8 073	7 679	7 705	7 721	8 143	8 571	8 950
	taux	79.15%	79.15%	79.15%	79.15%	79,15%	79.15%	79.15%	79.15%
	Produit TFPNB	6 372	6 390	6 078	6 099	6 111	6 445	6 784	7 084
Total des bases TH, TFPB, TPNB		7 607 298	7 673 342	7 885 508	8 038 023	3 878 457	3 983 722	4 265 326	4 402 958
Total des produits		1 675 804	1 690 896	1 721 057	1 755 224	1916 220	2 006 939	2 143 186	2 208 530
Produits supplémentaires		21 932	15 092	30 161	34 167	160 996	90 719	136 246	65 344
Evolution du produit		1.32%	+0.9%	+1.78	+1.98%				

## CONTRIBUTIONS DIRECTES

- Taux de la fiscalité locale : **inchangé**,
- Application de la réforme de la taxe d'habitation (Coefficient correcteur : **0,915 107**),
- Évolution des bases de la fiscalité notifiées par l'État TFB : **3,5%**
- Produit fiscal additionnel par rapport à 2023 : **+65 344 (contre + 136 247€ en 2023 et 2022)**

(B) Après application du coefficient correcteur  
En 2024 le montant appliqué est de **- 153 520**

**529€/Hab.**

En 2024 les impôts et taxes ont bénéficié uniquement de la dynamique des bases d'imposition (+3,5%), les taux communaux sont restés inchangés. Effet base : +65 344

Sur la période 2020 – 2024 les impôts et taxes ont progressé de 25,77% à la suite des différentes revalorisations des bases fiscales décidées par les LF successives

## **FISCALITE REVERSEE PAR L'EPCI : METROPOLE ROUEN NORMANDIE :**

La fiscalité reversée intègre l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) versés par la Métropole pour corriger les effets conjugués des transferts de charges et aussi le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle à certains droits d'enregistrement.

Ce volet de fiscalité reversée représente près de 10% des impôts et taxes perçus par la collectivité soit : **270 271 € en 2024 (contre 263 608€ € en 2023 )** et se décompose de la façon suivante

- ❑ Attribution de Compensation de la Métropole Rouen Normandie : **90 455 €** qui englobe dorénavant la dotation TEOM
- ❑ Dotation de Solidarité Communautaire de la Métropole Rouen Normandie : **103 153 €**

*Cette dotation prend en compte les critères de solidarité tels que - revenu par habitant, potentiel financier, nombre de logements sociaux, nombre de bénéficiaires d'APL, population couverte par la CAF,.. .*

- ❑ Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) : **76 663 €.**

*Le niveau de cette dotation reste conditionné en grande partie au niveau des prélèvements et reversements qu'elle peut subir. Le territoire de la MRN a été bénéficiaire net.*

*Comme en année 2022 et en 2023, la commune n' a subi de prélèvement sur recettes FPIC.*

## **FISCALITE INDIRECTE**

Le volet, impôts indirects, concerne la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) **(13 865€)**, les droits de place **(3 177€)** et de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité**(65 349€)**.

Son poids sur les recettes de fonctionnement est très marginal. Total fiscalité indirecte : **83 262 € en 2024 contre 99 448 € en 2023 et 65 619 € en 2022).**

## ❑ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( CHAP. 74)

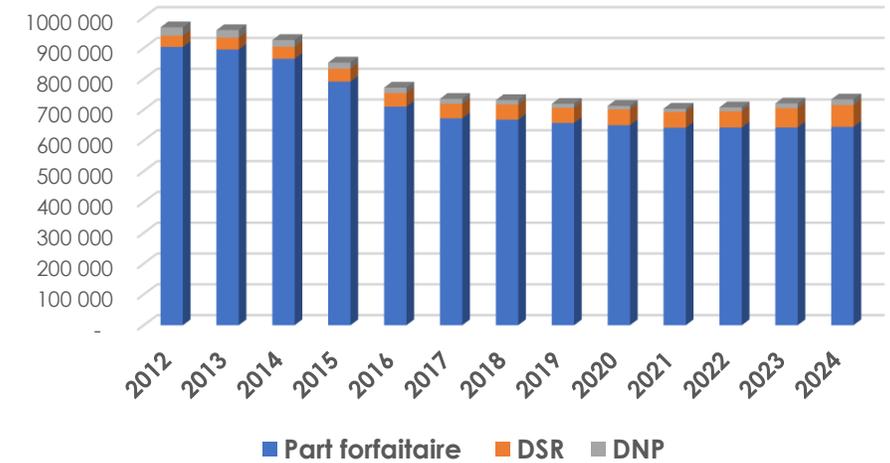
Les recettes en dotations et participations représentent 27% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité, dont une part importante (62%) sont les dotations de l'État.

En 2024 ces dotations et participations sont orientées à la hausse pour près de 5% particulièrement en raison de la baisse des dotations relatives aux droits de mutations .

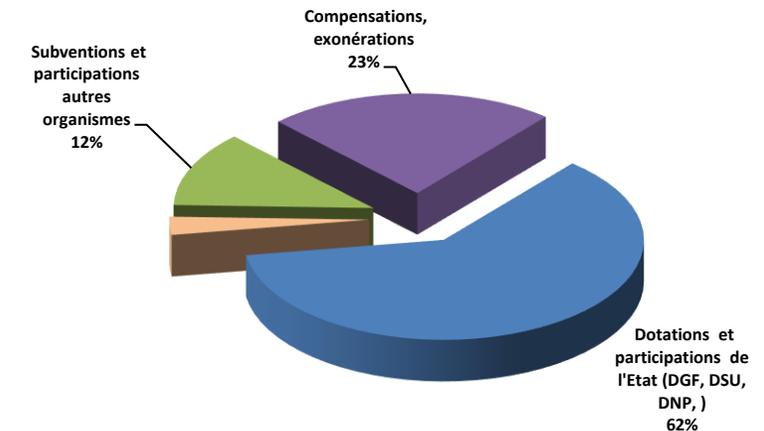
La DGF contrairement aux autres années, a légèrement progressé de 1,24 % en raison de la hausse des dotations de péréquation verticale (DNP et DSR).

Après avoir contribué au redressement des déficits de l'Etat de 2013-2018 à hauteur de de (- 236 196 € ), la trajectoire observée depuis 2018 se traduit par une relative stabilité de la DGF sans toutefois aucunes mesures de compensations des impacts négatifs des lois de finances sur les budgets des collectivités.

Evolution de la DGF de 2018 à 2024



Types de dotations	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	667 279	656 590	649 370	641 000	641 765	645 783	643 720
DSR	49 228	49 205	50 887	51 294	52 873	63 001	71 008
DNP	14 548	13 093	11 784	10 606	12 727	15 272	18 326
<b>Total</b>	<b>735 024</b>	<b>731 055</b>	<b>718 888</b>	<b>702 902</b>	<b>707 365</b>	<b>724 056</b>	<b>733 054</b>
Evolution (n/n-1)	-0.64%	- 1.6%	-1.09%	-1,28%	+0,12%	<b>+2,01%</b>	<b>+ 1,24%</b>



## □ Regard croisé du fonctionnement pour l'année 2024

Fonctions	Libellés	Dépenses	%	Recettes	%
<b>01</b>	<b>Non ventilables</b>	<b>245 826,85</b>		<b>3 699 135,28</b>	
0	Services généraux	1 051 893,71	26,9%	36 922,42	6,6%
1	Sécurité	104 757,27	2,7%	2 310,89	0,4%
2	Enseignement - formation	1 242 645,37	31,8%	213 812,85	38,0%
3	Vie culturelle - Jeunesse - Sports - Loisirs	729 842,34	18,7%	149 698,07	26,6%
4	Santé et actions sociales ( crèches)	252 626,40	6,5%	148 140,24	26,3%
5	Aménagement du territoire	521 083,54	13,3%	9 105,59	1,6%
6	Actions économiques		0,0%	3 177,00	0,6%
7	Environnement	8 489,44	0,2%		0,0%
	<b>Total ( hors opérations non ventilées)</b>	<b>3 911 338,07</b>	<b>100%</b>	<b>563 167,06</b>	<b>100%</b>

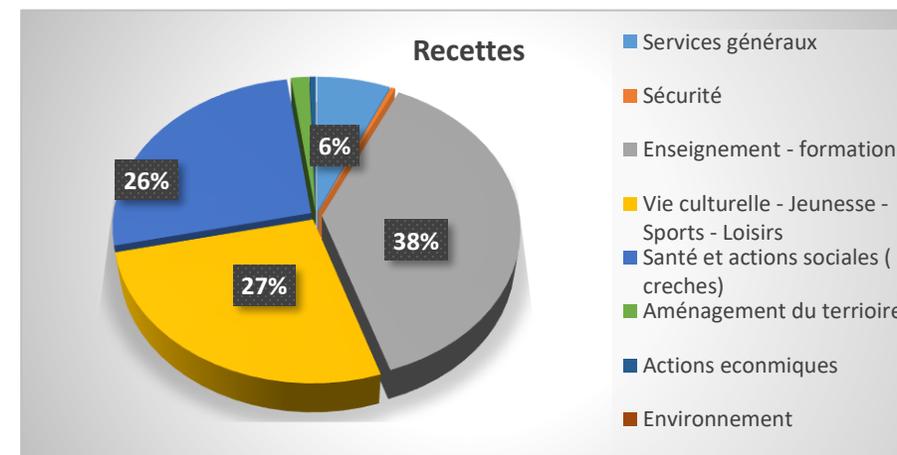
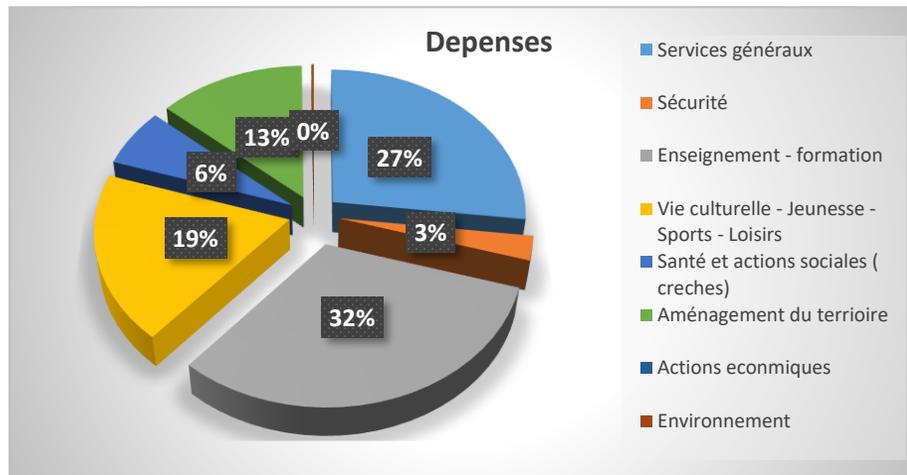
Equilibre budgétaire	Part dans les recettes d'exploitation
<b>3 453 308,43</b>	
- 1 014 971,29	29,39%
- 102 446,38	2,97%
- 1 028 832,52	29,79%
- 580 144,27	16,80%
- 104 486,16	3,03%
- 511 977,95	14,83%
3 177,00	0,09%
- 8 489,44	0,25%
<b>105 137,42</b>	

# 47,5%

C'est la part du budget de fonctionnement consacrée aux écoles, à la jeunesse, à l'enfance et la petite enfance

Les dépenses non ventilées intègrent principalement les intérêts de la dette, les assurances, la subvention au CCAS

Les recettes non ventilées concernent la fiscalité directe et indirectes, les dotations, les participations les DTMO et revenus des immeubles..



# SECTION D'INVESTISSEMENT

*Sur la base des données provisoires du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2023).*

## VOLET - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	LIBELLE	BP 2024 (Propositions + RAR)	Engagés 2024	Réalisés 2024	RAR 2024	% de REA
	Resultat reporté				0,00	
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>244 484,52</b>	<b>119 153,81</b>	<b>117 731,81</b>	<b>1 422,00</b>	<b>48,16%</b>
13	subventions d'investissement				-	
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>193 000,00</b>	<b>192 534,84</b>	<b>192 534,84</b>	-	<b>99,76%</b>
18	Compte de liaison				-	
27	Autres immobilisations financières				-	
O20	Dépenses Imprévues				-	
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>437 484,52</b>	<b>311 688,65</b>	<b>310 266,65</b>	<b>1 422,00</b>	<b>70,92%</b>
O23	Virement à la sect. d'investissement				-	
O40	OPER.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				-	
O41	Opérations patrimoniales	864,00	864,00	864,00	-	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>864,00</b>	<b>864,00</b>	<b>864,00</b>	-	<b>100,00%</b>
					-	
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>438 348,52</b>	<b>312 552,65</b>	<b>311 130,65</b>	<b>1 422,00</b>	<b>70,98%</b>

**Taux d'engagement de 71,2%**

**Les opérations d'équipement représentent 38,22%**

# Les opérations d'équipement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 27/03/2025  
 Publication : 01/04/2025

Chapitre 20- Immobilisations corporelles	Prévisions budgétaires 2024		9 980,00		% d'EXE		31,14%	
	Nature de l'intervention	Entreprise	Montant engagement		Montant exécution			
			HT	TTC	HT	TTC		
Parc et foyer municipal	Aménagement du parc municipal	Etudes loi sur l'eau	E2GO	750,00	900,00	750,00	900,00	
Mairie	Sécurité informatique	Park Cyber sécurité	Caux Formatique	1 840,00	2 208,00	1 840,00	2 208,00	
	<b>Total exécuté chap 20</b>			<b>2 590,00</b>	<b>3 108,00</b>	<b>2 590,00</b>	<b>3 108,00</b>	

Chapitre 21- Immobilisations incorporelles	Prévisions budgétaires 2024		65		% d'EXE		92,63%	
	Nature de l'intervention	Entreprise	Montant engagement		Montant exécution			
			HT	TTC	HT	TTC		
Cimetière	Travaux cimetière	Fourniture et pose éléments site cinéraire	PERAZZI	1 559,77	18 714,92	1 559,77	18 714,92	
Gymnase J. RICHARSON	Travaux de sécurisation	Mise en conformité inst. Électrique	100% ELEC	4 028,30	4 833,96	4 028,30	4 833,96	
Services techniques	Achats de matériels	Divers matériels	Divers	5 151,96	6 182,35	5 151,96	6 182,35	
Ecole	Achats de matériels	Mobilier et informatiques	Divers	5 612,02	6 734,42	5 612,02	6 734,42	
Mairie	Achats de matériels	Mobiliers	Divers	2 022,81	2 427,37	2 022,81	2 427,37	
Gymnase Fernand Leger	Travaux de mise aux normes	Mise en conformité accessibilité	DELAUNAY	2 418,00	2 901,60	2 418,00	2 901,60	
Gymnase RICHARSON	Travaux de mise aux normes	Pose échelle à crinoline	GEI Distribution	4 340,00	5 208,00	4 340,00	5 208,00	
CLSH	Matériels	Banquettes	WESCO	2 834,94	3 401,93	2 834,94	3 401,93	
CMS	Travaux sur chaufferie	Remplacement chaudière	ATALIAN	3 285,85	3 943,02	3 285,85	3 943,02	
CLSH	Remplacement de matériels	Remplacement plaque vitro	ROUSSEL	5 031,70	6 038,04	5 031,70	6 038,04	
	<b>Total exécuté Chap.21</b>			<b>50 321,35</b>	<b>60 385,62</b>	<b>50 321,35</b>	<b>60 385,62</b>	

Chapitre 23 - Opérations d'équipement	Prévisions budgétaires 2024		169		% d'EXE		32,03%	
	Nature de l'intervention	Entreprise	Montant engagement		Montant exécution			
			HT	TTC	HT	TTC		
Les Diesels	Travaux de mise aux normes	Accessibilité	SRP	4 959,48	5 951,38	4 959,48	5 951,38	
La poste	Travaux de mise aux normes	Accessibilité	SRP	1 020,00	1 224,00	1 020,00	1 224,00	
Parc municipal	Mission MOE	Phase APD	SNETA	26 390,00	31 668,00	26 390,00	31 668,00	
Foyer municipal	Travaux de mise aux normes	Remplacement portes d'entrée	DELAUNAY	12 828,00	15 393,60	12 828,00	15 393,60	
	<b>Total exécuté Chap.23</b>		<b>total</b>	<b>45 197,48</b>	<b>54 236,98</b>	<b>45 197,48</b>	<b>54 236,98</b>	

			HT	TTC	HT	TTC
<b>Prévisions budgétaires totales - Opérations d'équipement</b>			<b>244 484,52</b>	<b>TOTAL GENERAL EXE</b>	<b>98 108,83</b>	<b>117 731,81</b>

Récapitulatif chapitre 21	Montant
Matériels pour les Ecoles	4 236,42
Matériels pour les services	24 214,28
Batiments communaux	51 143,45
<b>Total</b>	<b>79 594,15</b>

Récapitulatif chapitre 23	Montant
Travaux d'accessibilité	22 568,98
Voiries espaces publics	31 668,00
<b>Total</b>	<b>54 236,98</b>

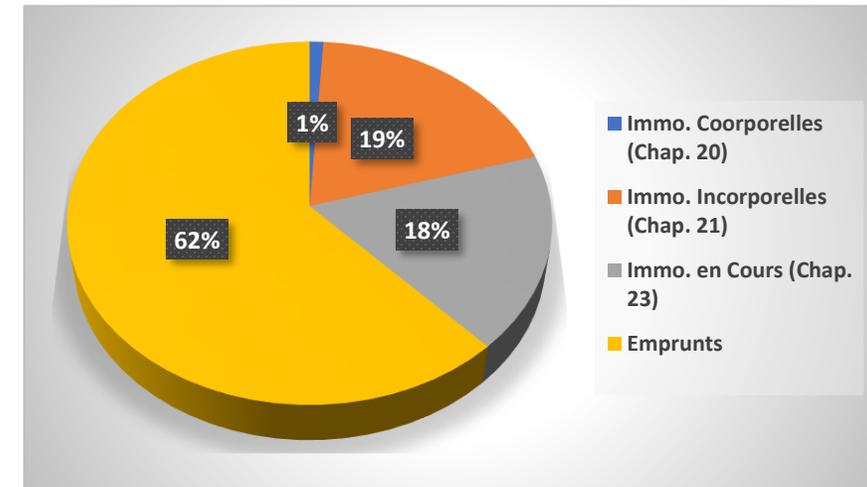
☐ **Capital de la dette en 2024/ hab. : 46 € /Hab.**  
 (Contre 43 € /Hab. en 2023)

## Le capital de la dette en 2024

Chapitre 16- Emprunts	Prévisions budgétaires 2024				% d'EXE	99,76%	
	Nature de l'intervention		Entreprise	Montant engagement		Montant exécution	
				TTC	HT	TTC	
Emprunts	Remboursement du capital de la dette	Echéance 2024	Caisse d'Epargne	192 534,84		192 534,84	

☐ Le remboursement du capital de la dette représente 61,78% des dépenses réelles d'investissement contre (54% en 2023 : 23% en 2022, 49% en 2021 et 25% en 2020).

☐ un effort d'équipement de 7,46% en 2024 contre 8% en 2023 et 13,5% en 2022  
 (mesuré par le rapport **DRI/RRF** (hors restes à réaliser))



**DRI** = dépenses Réelles d'investissement (hors capital de la dette)

**RRF** : recettes réelles de fonctionnement

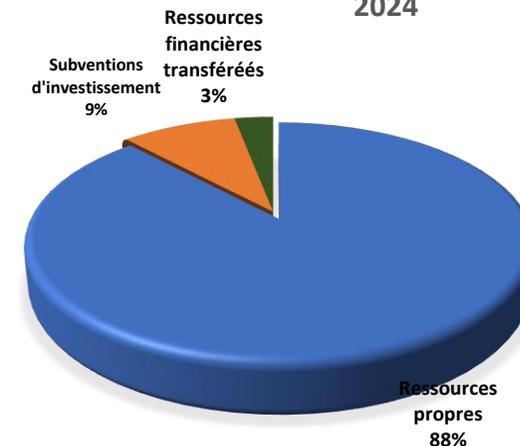
## VOLET - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	BP 2024 (Propositions + RAR)	Engagées 2024	Réalisées 2024	RAR 2024
OO1	<b>Résultat reporté</b>	<b>154 602,66</b>	154 602,66	154 602,66	
13	Subventions d'investissement	<b>42 581,44</b>	<b>48 023,84</b>	<b>38 366,08</b>	<b>9 657,76</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	<b>134 670,35</b>	<b>130 119,77</b>	<b>130 119,77</b>	-
1022	<i>Dont FCTVA</i>	24 670,35	20 119,77		
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	110 000,00	110 000,00		
16	Emprunt				-
27	reprise de dettes par la Métropole	<b>13 200,00</b>	<b>12 796,00</b>	<b>12 796,00</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>345 054,45</b>	<b>345 542,27</b>	<b>335 884,51</b>	<b>9 657,76</b>
O21	Virement section de fonctionnement				
O40	Opération d'ordre de transfert entre section		93 204,07	93 204,07	
O41	Opérations patrimoniales		-		-
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>93 204,07</b>	<b>93 204,07</b>	
<b>TOTAL recettes d'invest de l'exercice</b>		<b>345 054,45</b>	<b>438 746,34</b>	<b>429 088,58</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>345 054,45</b>	<b>438 746,34</b>	<b>429 088,58</b>	<b>9 657,76</b>

### Chaine du financement des opérations d'investissement

Les ressources propres disponibles en 2024	Montants exécutés	Reste à réaliser
Réserves + report	264 602,66	
Ressources propres externes ( FCTVA, Subv...)	71 281,85	9 657,76
Ressources propres internes - Recettes d'ordres	93 204,07	
<b>TOTAL</b>	<b>429 088,58</b>	<b>9 657,76</b>

### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2024



# L'ENDETTEMENT

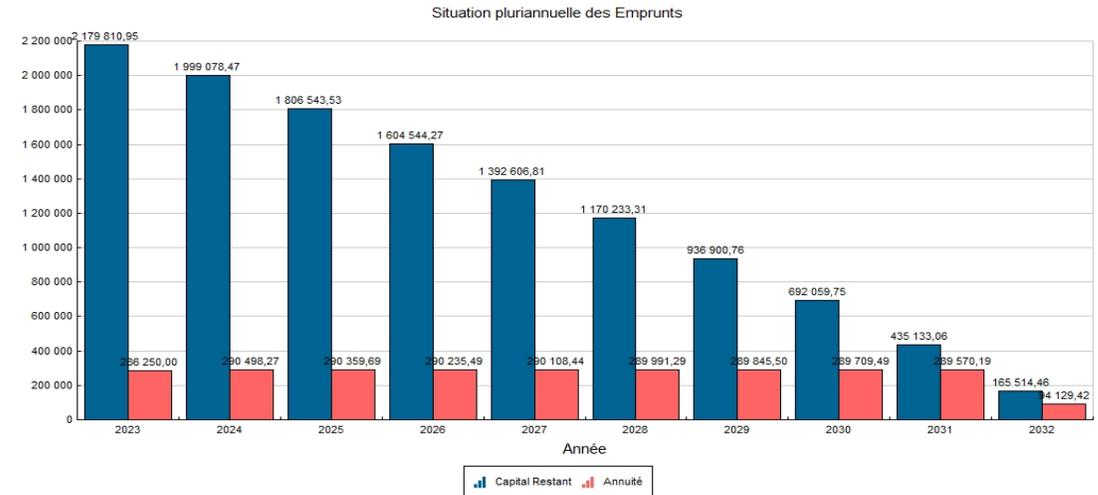
## Situation de la dette au 31/12/2024

- ❑ Encours de la dette : 1 806 544 ; soit 432€/Hab.
- ❑ L'annuité de la dette est de : 69 €/Habitant
- ❑ Capacité de désendettement en 2024 = 16 (contre 12,98 ans en 2023).  
 Cet indicateur mesure le nombre d'année théorique nécessaires à une collectivité pour amortir son stock de dette à condition qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute  
 Les niveaux d'épargne dégradés à partir de 2021 en raison des effets négatifs des crises successives sur les finances de la collectivité marque un coup d'arrêt à sa capacité de désendettement.  
 Le seuil de capacité est fixé entre 10 et 15 ans pour une collectivité.

### ❑ Le taux d'effort de la dette : 6,8%

C'est la part des recettes de fonctionnement affectée au paiement de l'annuité. Il donne une mesure du poids des décisions passées de financement de l'investissement sur les recettes courantes d'aujourd'hui.

## Profil d'extinction de la dette actuelle



En 2024 : 100% de la dette de la collectivité est à taux fixe.  
 100% Emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Projections CFU 2024
<b>Encours de la dette</b>	2 723 968	2 589 512,75	2 448 225,66	2 299 759,44	2 143 749	1 979 812	1 999 079	1 806 544
<b>Encours / Hab.</b>	666€	628€	598€	563€	527€	479€	478€	432€
<b>Annuité de la dette</b>	272 743,14	272 743,14	272 743,14	272 743,14	272 743,14	272 743,14	280 553	288 694
<i>Dont capital</i>	127 954,03	138 287,85	131 226,49	148 466,22	156 010,38	163 938	180 732	192 534
<i>Dont intérêt</i>	144 789,11	134 455,29	143 226,49	126 276,92	110 671,50	108 535	103 101	96 160
<b>Annuité / Hab.</b>	66,73€	66,17€	66,65€	66,86€	67€	65€	68€	69€
<b>Taux de charge de la dette</b>	7,85%	7,09%	7,75%	7,7%	7,4%	6,7%	6,5%	6,8%

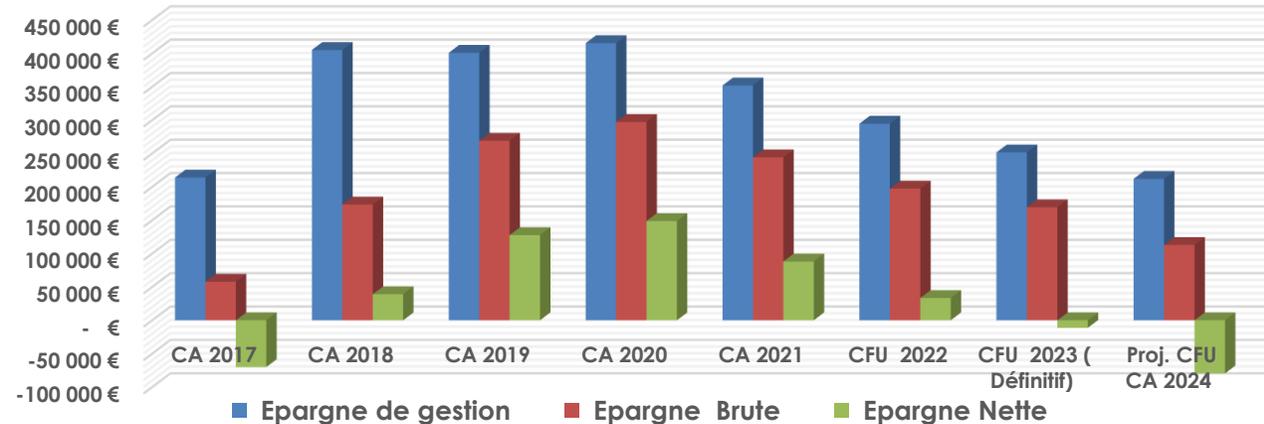
## DES EQUILIBRES FINANCIERS DE L'ANNEE 2024 : DEGRADES PAR LES EFFETS INDUITS SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

L'analyse rétrospective de la santé financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives. En effet la structure du budget d'une année sur l'autre n'est jamais déconnectée des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées. Afin de faciliter la transparence financière dans l'analyse rétrospective effectuée, notre travail s'est appuyé notamment sur le rapport de valorisation financière et fiscale établi par les services de la trésorerie pour 2023.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023 ( Définitif)	Proj. CFU CA 2024
Epargne de gestion	214 000 €	405 107 €	400 921 €	415 324 €	351 994 €	294 603 €	251 619	189 402
Epargne Brute	57 842 €	173 478 €	269 002 €	297 241 €	244 178 €	197 291 €	169 450	90 313
Epargne Nette	- 70 112 €	39 022 €	127 715 €	148 750 €	88 168 €	33 352 €	- 11 282	- 102 222

### Une capacité d'autofinancement très dégradée

Les crises énergétiques et les poussées inflationnistes sur le prix des matières premières ont eu pour effet d'accentuer encore une fois « l'effet ciseau » sur les équilibres financiers de la collectivité avec une progression des dépenses de gestion courante entre 2021-2024 (+20%) plus marquée que les recettes (+14%) entre 2021 et 2024.



### .... et une absence totale de marges de manœuvres

La trajectoire du Taux d'épargne nette donne une indication très précise sur le niveau de marges de manœuvre dont dispose la collectivité, pour financer ses investissements sur ses ressources propres. La trajectoire s'est constamment dégradée depuis 2021 et a atteint un niveau critique à partir de 2023. Cette situation traduit de fait une absence totale de manœuvre pour financer ses investissements futurs après remboursement de sa dette.

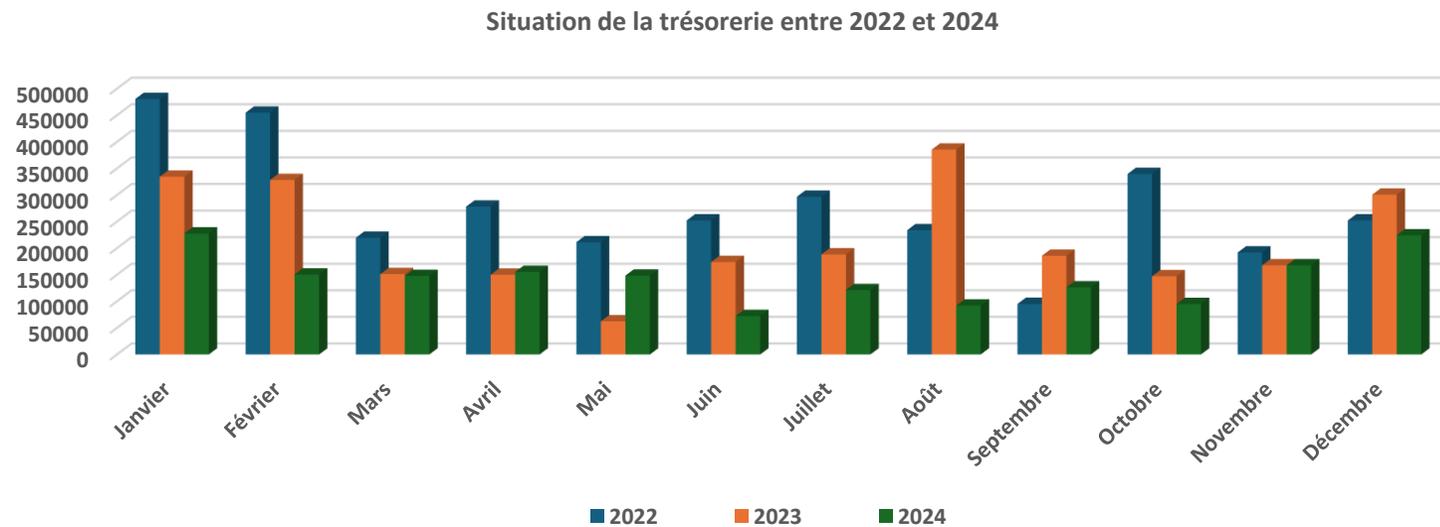
Le coefficient d'autofinancement qui est le rapport  $((DRF + \text{capital de la dette}) / RRF)$  est de **1,02**, pour l'année 2024. Cela dénote une absence totale de marge d'autofinancement en raison d'une rigidité structurelle des charges de la collectivité (rapport entre *Frais de personnel + remboursement annuel de la dette* et les RRF) très élevée de l'ordre de 63,71% en 2024 contre 61,72% en 2023.

# LA TRESORERIE

Au 31/12/2024 la trésorerie de la ville était de : **224 129 €** (contre **300 289€** en 2023; et **252 195 €** en 2022).

La trésorerie reste très tendue.

La collectivité a mobilisé sa ligne de trésorerie en mars 2024 à hauteur de 200 000 € effectuée un remboursement de 100 000 € en aout 2024 et le solde en novembre.



EN 2024 le délai global de paiement des fournisseurs était de 11,94 jours (dont 3,09 jours pour le délai de paiement de la trésorerie). Dans les collectivités de la même strate, le délai global de paiement est de 21 jours.

# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

## IV- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

Comme l'année précédente le projet de budget primitif 2025 s'inscrit dans un cadre budgétaire très particulier rappelé la partie contexte économique et financier d'une part en raison de la faiblesse des marges de manœuvre de la collectivité mais également au niveau des nouvelles orientations gouvernementales, notamment dans le cadre de la loi de finances 2025.

Dans ce contexte difficile, exigeant, avec toujours plus de maîtrise de la dépense publique, les équations budgétaires et financières seront très affectées et préoccupantes.

La participation des collectivités au redressement des comptes publics attisent les craintes de pertes supplémentaires de marges de manœuvre des collectivités.

L'évolution des dépenses de fonctionnement restera un marqueur essentiel dans la mise en place des grands équilibres.

Ainsi les grandes lignes de la stratégie budgétaire établie pour 2025 se résume à une maîtrise parfaite des dépenses de gestion et en particulier au niveau de la masse salariale, tout cela sans remettre en cause la qualité du service public.

Du côté des recettes de fonctionnement, la municipalité souhaite poursuivre son engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale qui repose depuis la réforme fiscale, uniquement sur le foncier. La dynamique fiscale sera la résultante de la variation des bases cadastrales décidé par la loi de finances (+1,7% en 2025).

Afin de reconstituer ses marges manœuvres financières plus que nécessaires, les orientations budgétaires au niveau de l'investissement pour l'année 2025 seront limitées au projet d'aménagement du parc communal qui a été pour l'occasion phasé sur plusieurs exercices budgétaires. Les études PRO sont achevées et présente un coût d'objectif de 1 011 000 € HT de travaux. La programmation ainsi et l'exécution feront l'objet d'une programmation pluriannuelle à travers une procédure AP/CP sur la période 2024-2026. Une première tranche des travaux est programmée en 2025 pour un montant de 669 000 € ( correspondant aux phases N°1 et 2)

La procédure de cession des terrains des hauts vergers qui devrait se concrétiser courant avril 2025 permettra de financer ces travaux du parc en complément des subventions qui seront sollicitées pour l'occasion.

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – DES PROJECTIONS TRES PRUDENTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 01/04/2025

## ❑ LA FISCALITE DIRECTE ET INDIRECTE (CHAP. 73)

### ❑ CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Taux de valorisation des bases fiscales décidé par l'État sera +1,7% en 2025 (contre +3,9% en 2024 et 7,1% en 2023).

**En 2025 : la collectivité poursuivra sa stratégie de ne pas alourdir la fiscalité la locale : donc Pas d'augmentation des taux municipaux**

❑ La Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : **54,26%**

Taux appliqué suite à la réforme (TFPB Commune 2020 + TFPB Département 2020) : = (28,90% + 25,36%) pour l'année 2022.

❑ La Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 79,15%.

Rappel : les Taux de la fiscalité communale inchangés depuis 2011.

Le produit de la taxe foncière issu de la réforme de la fiscalité ( fusion des bases communales et départementales de la taxe foncière) sera corrigé comme depuis 2022 par un coefficient correcteur défini par l'Etat à hauteur de : **0,915 107**.

**Pour l'année 2025 les ressources des contributions directes en tenant compte de ces éléments de travail, devront progresser d'environ +4,68 % par rapport au BP 2024 (et + 2,70% par rapport au CFU 2024)**

**Ces données figureront dans l'État 1259 (FDL) non encore communiquées par les services fiscaux à ce jour.**

### ❑ LA FISCALITÉ REVERSEE : (LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE):

Ce sont toutes les ressources fiscales qui sont reversées par la Métropole Rouen Normandie par le biais de :

- L' Attribution de Compensation (AC)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC )
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les flux financiers avec la Métropole Rouen Normandie ne devront pas augmenter pour les AC et DSC.

La seule incertitude demeure quant à la situation de la Métropole au regard de la péréquation Horizontale ( FPIC). Sur ce point la ville anticipe pour le cadre budgétaire 2025, une reconduction des sommes perçues en 2024, hors mécanisme de prélèvement).

## ❑ **LA FISCALITE INDIRECTE**

La ville bénéficie de différentes taxes pour lesquelles elle ne dispose pas de marges de manœuvre pour les faire évoluer. Il s'agit notamment de :

- Des droits de mutation, qui correspondent à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et qui reviennent à la ville lors d'un changement de propriétaire. Comme en 2024, , l'année 2025 devrait voir se poursuivre un fléchissement de de cette ressource en raison des tensions sur le marché de l'immobilier.
- De la taxe sur l'électricité, dépendant de la consommation énergétique des foyers raccordés.. Depuis 2023, c'est l'État qui collecte cette taxe et qui la reverse aux collectivités sous forme d'une compensation une compensation égale à leur produit 2022, augmenté de 1,5% et indexé sur l'inflation et sur la consommation locale d'électricité.
- De la taxe locale sur la publicité extérieure dont le montant dépend des déclarations effectuées par les annonceurs .

**Pour les projections budgétaires 2025, Il est proposé de maintenir une projection prudente à partir des montants perçus sur les 3 dernières années.**

## ❑ **LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS ( CHAP. 74)**

### ❑ **LA DOTATION GLOABLE DE FONCTIONNEMENT**

La Dotation Globale de Fonctionnement est composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Loi de finances de 2025 a inscrit une augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF de +150 M€ pour financer les hausses de dotations de péréquation ( dotation de solidarité rurale (DSR) et de dotation de solidarité urbaine (DSU)) sans écrêtement de la dotation forfaitaire. De ce fait la DGF augmentera en fonction de la variation de la population du territoire,

Toutefois si on peut déjà projeter pour la ville du Houleme une baisse sensible de la DGF en 2025 en raison de la dynamique négative de la composante population..

**A ce stade de la préparation budgétaire, nous ne disposons pas de la répartition de la DGF pour les communes.**

## ❑ **LES MESURES DE COMPENSATIONS DE L'ETAT**

Les autres mesures de compensation liées aux exonérations de fiscalité ne devront pas connaître de bouleversements majeurs.

Des dotations complémentaires relatives à la réalisation du recensement de la population et de l'organisation des élections Européennes viendront compléter les projections de l'année 2024.

## ❑ **LES RECETTES DE PARTICIPATION**

Le montant de subvention perçues repose principalement sur la CAF pour les ALSH, activités périscolaires et de l'accueil des jeunes enfants. Les nouvelles conventions signées en 2025 nous permettent d'anticiper une stabilisation des montant au regard de l'activités des services déployés

## ❑ **LES PRODUITS DE SERVICES (CHAP. 70)**

La ville propose aux habitants des prestations qui peuvent donner lieu à une participation financière calculée le plus souvent en fonction des revenus et de la situation familiale. Il s'agit principalement des services liés à la l'enfance et la petite enfance.

Dans le cadre de la construction budgétaire, les niveaux de tarifications des services proposés par la collectivité aux usagers pourront être interrogés compte tenu des coûts supplémentaires supportés pour le fonctionnement de ces services. L'objectif est de garder une tarification juste et attractive pour les Houlmois.

Les participations des usagers encaissées directement par la ville sont :

- Redevances des services périscolaires de restauration et de centres de loisirs, séjours jeunesse
- L'accueil en crèche,
- Redevances des activités culturelles,
- Redevances des activités sportives
- Les droits et concession funéraires

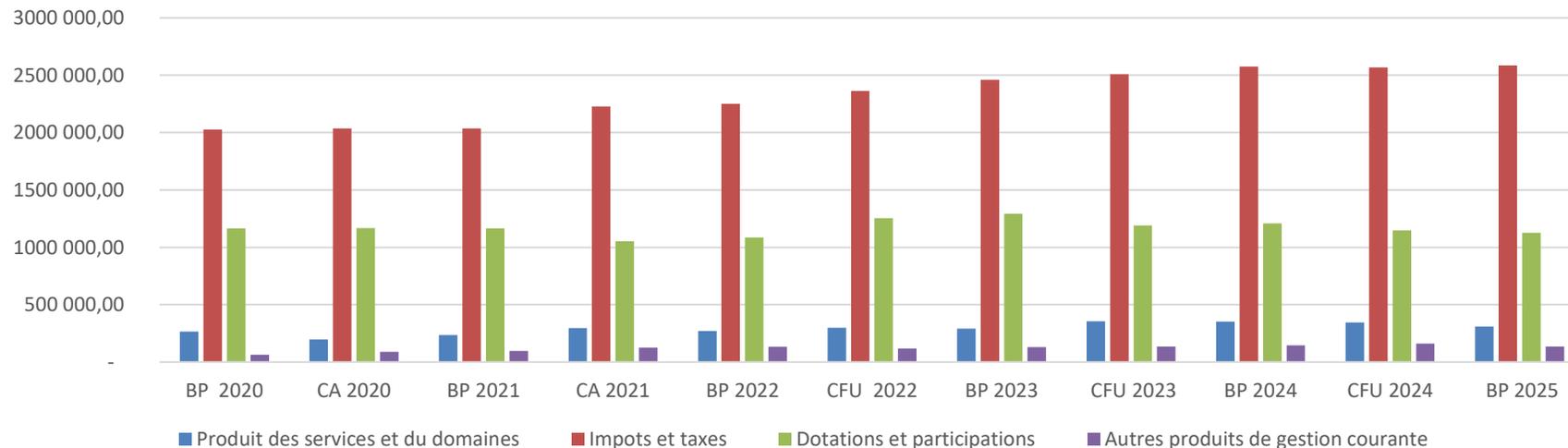
## ❑ **LES AUTRES PRODUITS DE GESTION (CHAP. 75)**

Pour l'essentiel, se sont des ressources issues des locations des immeubles (cabinets médicaux , CMS , la poste. Les loyers sont réévalués suivant la réglementation en vigueur.

## Projections des recettes de fonctionnement pour l'année 2025

LIBELLE		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	EVOL BP24/23	Evol. BP25/CFU24
	excédent reporté	137 549,64		139 866,06		138 040,21		117 544,65	-	89 156,93				
013	Attenuation de charges	25 000,00	60 088,16	25 000,00	32 407,85	25 000,00	14 435,51	25 000,00	15 621,48	25 000,00	22 523,77	15 000,00	0,00%	60,04%
70	Produit des services et du domaines	267 000,00	197 756,01	234 500,00	297 909,80	271 500,00	298 677,70	292 500,00	356 640,54	352 488,00	345 149,13	309 000,00	20,51%	-1,16%
73	Impôts et taxes	2 026 514,00	2 035 658,28	2 035 514,00	2 228 447,22	2 251 078,00	2 364 071,53	2 461 014,00	2 508 385,51	2 576 088,85	2 566 619,35	2 585 969,00	4,68%	2,70%
74	Dotations et participations	1 164 557,00	1 167 233,79	1 164 700,00	1 051 777,43	1 084 839,91	1 254 134,85	1 293 900,00	1 191 888,07	1 208 775,08	1 146 412,70	1 126 000,00	-6,58%	1,42%
75	Autres produits de gestion courante	64 600,00	88 904,30	97 000,00	125 778,35	132 000,00	117 638,08	130 000,00	136 745,21	145 000,00	161 679,24	135 000,00	11,54%	6,04%
<b>Produits de gestion</b>		<b>3 522 671,00</b>	<b>3 489 552,38</b>	<b>3 531 714,00</b>	<b>3 703 912,80</b>	<b>3 739 417,91</b>	<b>4 034 522,16</b>	<b>4 177 414,00</b>	<b>4 193 659,33</b>	<b>4 282 351,93</b>	<b>4 219 860,42</b>	<b>4 155 969,00</b>	<b>2,51%</b>	<b>2,11%</b>
76	Produits financiers	4 853,00	4 853,00	4 853,00	4 134,61	4 000,00	3 478,40	3 000,00	2 918,00	3 000,00	2 337,24	2 500,00	0,00%	2,81%
77	Produits exceptionnels		1 117,20	-	127,99	-			12 809,98		3 121,26	-		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 552 524,00</b>	<b>3 555 610,74</b>	<b>3 561 567,00</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 768 417,91</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 205 414,00</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 310 351,93</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>4 173 469,00</b>	<b>2,50%</b>	<b>2,02%</b>
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement														
<b>Total recette d'ordre</b>														
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 690 073,64</b>	<b>3 555 610,74</b>	<b>3 701 433,06</b>	<b>3 740 583,25</b>	<b>3 906 458,12</b>	<b>4 052 436,07</b>	<b>4 322 958,65</b>	<b>4 225 008,79</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 247 842,69</b>	<b>4 173 469,00</b>	<b>1,77%</b>	<b>4,13%</b>

Les premières projections au niveau des recettes de gestion sont calquées sur l'exécution budgétaire de l'année 2024. Elles sont présentées en hausse de 2,11% par rapport au CFU 2024 : **4 173 469 €** soit (+2,51%) par rapport au cadre budgétaire prévisionnel de 2024.



# LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : UNE ORIENTATION NECESSAIRE A LA BAISSSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
Préfecture de la Savoie  
Réception par le préfet : 27/03/2025  
Publication : 01/04/2025

Les marges réduites qui persistent sur les recettes exigent de porter plus que jamais une attention très particulière aux dépenses de fonctionnement. La finalité est d'avoir une utilisation optimale des moyens disponibles.

## ❑ Les charges à caractère général (Chap. 011)

Les charges à caractère général des collectivités locales des interventions leur composition ( achats énergie, de fourniture, de petits équipements, dépenses d'entretien, contrats de prestations de services ....) restent à un niveau élevé du fait de la hausse des prix importante intervenue en 2023 et 2024,

En 2024 malgré la persistance de l'inflation la collectivité a su contenir les charges à caractère général en mettant en place des leviers de maîtrise des couts avec à la clé une baisse de de 1,86% par rapport au CFU 2023. L'objectif de la municipalité pour le budget 2025 est d'amplifier cette tendance et d'inscrire dans ces orientations budgétaires un effort en section de fonctionnement d'environ -3,33% par rapport au crédit exécutés en 2024, afin de rétablir des marges d'autofinancement suffisantes pour financer l'investissement.

La ville vise une réduction de ses dépenses de gaz et d'électricité grâce a plusieurs actions combinées : suivi plus strict des mesures de sobriété, et optimisation de l'utilisation des équipements sportifs et culturels et si nécessaire l'installation de sous-compteurs sur des équipement ou bâtiments utilisant le même point de livraison , afin d'obtenir une lecture plus précise de la consommation et d'identifier les actions correctives.

Le renouvellement d'un marché groupe pour l'électricité le nouveau marché UGAP intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2025 permettra de stabiliser les prix de l'énergie sur les 3 ans à venir

L'entretien et la propreté des espaces publics sera maintenu et renforcé par une meilleure coordination des équipes techniques mais aussi par le développement d'approches écocitoyennes. En complément des interventions des agents, la convention avec l' association AIPM ( association d'insertion par l'activité) sera renouvelée pour l'entretien du cimetière. Le programme d'élagage et d'entretien de certains espaces verts nécessitant une technicité ou du matériels particuliers sera préservé.

Par ailleurs l'entretien du matériel et la maintenance préventive et curative des équipements restent essentiels. Les différents contrats seront renégociés si possible.

Les achats de fourniture et de petits équipements seront optimisés dans une logique de stock, afin de mieux contrôler la chaine d'approvisionnement. Toutefois cela nécessitera une gestion coordonnée au niveau des différents services.

Les conventions de mise à disposition des équipements sportifs et culturels sera assurée et devront associer des comportements écocitoyens pour réduite les couts d'exploitation.

Maintenir des activités périscolaires accessibles au plus grand nombre est une priorité. Les tarifs resteront attractifs au regard de la qualité des activités proposées et de ce qui est pratiqué généralement.

A travers cette programmation 2025, la municipalité entend également renforcer la lutte contre les incivilités et le respect du cadre de vie ( déjections canines , décharges sauvages , véhicules tampons . La convention de mutualisation avec la ville de notre dame de Bondeville sera pérennisée.

**Le budget consacré devrait se situer aux alentours de 1,22 millions d'euros soit une évolution de -7,3% par rapport au BP 2024 (-3,33% / au CFU 2024).**

## ❑ Les charges de personnel ( Chap. 012)

Premier poste de dépenses courantes pour la ville (61% des charge de fonctionnement en 2024). La gestion des ressources humaines s'exerce dans un cadre budgétaire rigoureux. L'objectif est donc de limiter structurellement l'évolution des dépenses de personnel voir selon les situations une diminution des effectifs communaux ( situation de non-remplacement des agents partant à la retraite) pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera impacté par :

- Le mécanisme GVT ( Glissement Vieillesse Technicité) : avancement de grade et d'échelon, promotion interne ...
- Evolutions réglementaires décidées par l'Etat
- L'application des lignes directrice de gestion adoptée en 2021, dans le cadre de la valorisation des carrières des agents,
- Les besoins occasionnels en personnel pour les nécessités de services ( renforts, remplacement d'agents en CMO, CLD, CLM, congés de maternité).
- L'augmentation du taux de cotisation employeur de la CNRACL de + 3 points (34,65%) pour cette année 2025

La prise en compte de l'augmentation significative des cotisations de retraite pour 2025, mais aussi annoncé e pour 2026 et 2027 et diverses mesures au niveau national étant de nature à impacter lourdement nos dépenses en la matière sans que nous ayons de capacités d'actions , il est important de maîtriser ce poste et ajuster nos effectifs à nos besoins.

Dans cette optique des actions singulières seront mises en place :

- Analyse systématique des besoins de remplacement des agents absents (y compris CLM, CLD) , départ en retraite pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement ou d'une réorganisation.
- Lutte contre l'absentéisme par des mesures de prévention relatives aux gestes et postures , à la prévention des risques professionnels , à l'analyse des accidents de travail mais aussi des contrôles médicaux par des médecins agréés au domicile le tout avec l'assistance du CDG 76, par l'adhésion à des missions complémentaires si nécessaire.
- Le développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

**Le budget consacré à la masse salariale devrait se situer aux alentours de 2,56millions d'euros soit une évolution de -3,05% par rapport au BP 2024 et limité à +1,47% par rapport au CFU 2024.**

## Les autres charges de gestion courantes

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions aux associations, mais aussi les indemnités et cotisations des élus. Malgré l'impact des crises successives sur les finances communales, la collectivité souhaite maintenir son soutien au secteur associatif, maillon essentiel de la cohésion territoriale.

Ces charges ont la particularité de rester assez stables d'une année sur l'autre.

## Les charges financières

Les charges financières qui correspondent aux intérêts de la dette et de ligne de trésorerie ne représentent qu'une faible proportion des charges de fonctionnement de la collectivité (environ 4%).

Son évolution suit le profil d'extinction de la dette actuelle.

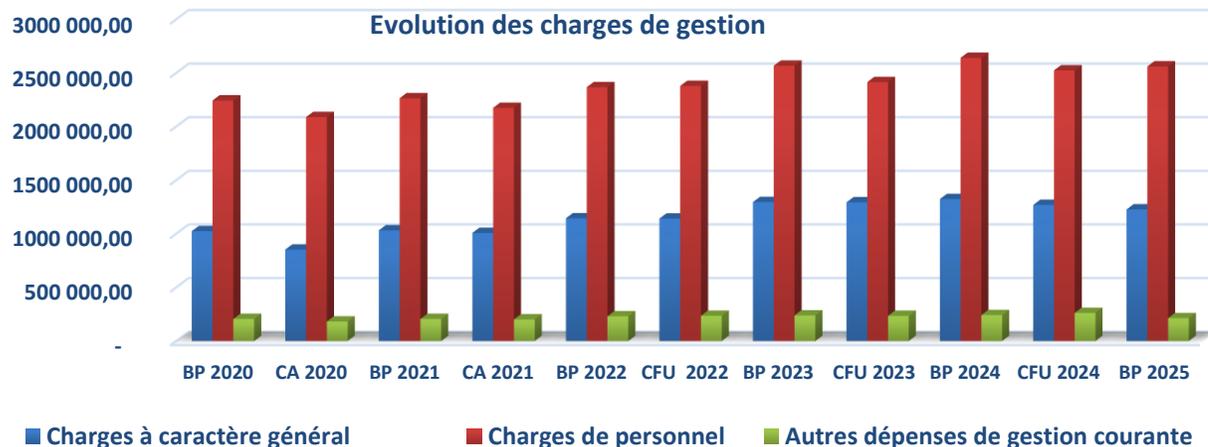
Pour 2025 l'Intérêt de la dette sera de : **87 570 € soit 21 €/HAB.**

# Projections des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 076-217603661-20250319-DE2025-1-01-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 27/03/2025  
 Publication : 01/04/2025

LIBELLE		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	Projections CFU 2024	Projections BP 2025	EVOL BP25/24	Evol BP25/CFU24
O11	Charges à caractère général	1 024 100,00	852 437,82	1 032 300,00	1 007 557,61	1 144 291,72	1 142 018,03	1 295 521,00	1 293 289,19	1 323 500,00	1 269 270,71	1 227 000,00	-7,29%	-3,33%
O12	Charges de personnel	2 243 376,72	2 088 633,14	2 264 000,00	2 174 458,46	2 367 010,66	2 378 903,81	2 567 550,34	2 414 289,67	2 641 007,11	2 523 377,46	2 560 500,00	-3,05%	1,47%
O14	Attenués de produits	7 000,00	3 277,00	2 000,00	1 464,00	3 000,00	836,00	3 000,00	-	3 000,00	-	-	-100,00%	#DIV/0!
65	Autres dépenses de gestion courante	205 500,00	181 639,97	205 500,00	200 846,17	230 300,00	234 477,52	238 305,55	234 210,32	241 000,00	261 536,31	212 500,00	-11,83%	-18,75%
<b>Total charges de gestion</b>		<b>3 479 976,72</b>	<b>3 125 987,93</b>	<b>3 503 800,00</b>	<b>3 384 326,24</b>	<b>3 744 602,38</b>	<b>3 756 235,36</b>	<b>4 104 376,89</b>	<b>3 941 789,18</b>	<b>4 208 507,11</b>	<b>4 054 184,48</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-4,95%</b>	<b>-1,34%</b>
66	Charges financières	119 230,00	118 509,93	110 930,00	110 671,50	103 000,00	102 434,46	108 304,32	103 000,94	90 902,58	96 348,15	92 000,00	1,21%	-4,51%
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	1 544,35	4 614,80	5 021,97	7 700,00	6 873,69	18 000,00	10 371,40	12 000,00	8 387,85	5 000,00	-58,33%	-40,39%
68	Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00	-	7 000,00	-	7 000,00	7 000,00	5 000,00	-	5 000,00	80,33	-	-100,00%	-100,00%
O22	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 612 706,72</b>	<b>3 246 042,21</b>	<b>3 626 344,80</b>	<b>3 500 019,71</b>	<b>3 862 302,38</b>	<b>3 872 543,51</b>	<b>4 235 681,21</b>	<b>4 055 161,52</b>	<b>4 316 409,69</b>	<b>4 159 000,81</b>	<b>4 097 000,00</b>	<b>-5,08%</b>	<b>-1,49%</b>
O23	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	-	-	-	25 570,30	-	-	-	-	-	-	-	-
O42	Total des opérations d'ordre	78 110,30	78 110,30	76 088,26	76 004,19	74 914,66	80 786,07	83 087,42	83 087,42	83 099,17	92 340,07	85 000,00	2,29%	-7,95%
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>78 110,30</b>	<b>78 110,30</b>	<b>76 088,26</b>	<b>76 004,19</b>	<b>100 484,96</b>	<b>80 786,07</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 087,42</b>	<b>83 099,17</b>	<b>92 340,07</b>	<b>85 000,00</b>	<b>2,29%</b>	<b>-7,95%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 690 817,02</b>	<b>3 324 152,51</b>	<b>3 702 433,06</b>	<b>3 576 023,90</b>	<b>3 962 787,34</b>	<b>3 953 329,58</b>	<b>4 318 768,63</b>	<b>4 138 248,94</b>	<b>4 399 508,86</b>	<b>4 251 340,88</b>	<b>4 182 000,00</b>	<b>-4,94%</b>	<b>-1,63%</b>

Les projections au niveau **des dépenses de gestion qui représentent 97,6% des DRF** sont calquées sur l'exécution budgétaire de l'année 2024. Elles sont présentées en baisse de -1,34% par rapport au CFU 2024 : **4 000 000 €** soit (-4,95%) par rapport au crédits ouverts en 2024.



Au total les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 4,097 millions d'euros en baisses de 5% par rapport au BP 2024 et de -1,49% par rapport au CFU 2024 et se décompose comme suit :

- Une masse salariale stabilisée par rapport aux crédits d'exécution de 2024, et ce malgré les décisions gouvernementales. Pour 2025 une progression limitée de la masse salariale est estimée à 1,47% par rapport au CFU 2024.
- Des charges à caractère général en baisse de 7,29% par rapport au crédits ouverts en 2024 et de - 3,33% par rapport aux crédits exécutés (CFU 2024).

**Cette démarche de recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement n'est pas déconnectée de la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau de service pour les usagers.**

## Dépenses d'investissement de 2019 - 2024

Depuis le début de la mandature 2020-2026 la collectivité s'est engagé dans un programme de remise à niveau de ses infrastructures. Cette démarche vise à soutenir et développer ses équipements : *Travaux du quotidien et équipement des services - Réaménagement des espaces publics - La rénovation du patrimoine*

Dépenses	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	TOTAL
Total des dépenses d'équipement	655 048,75	441 548,22	161 696,02	547 954,58	149 212,47	117 731,81	2 073 191,85
Remboursement capital de la dette	141 287,09	148 491,22	156 010,38	163 938,11	180 732,48	192 534,84	982 994,12
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>796 335,84</b>	<b>590 039,44</b>	<b>317 706,40</b>	<b>711 892,69</b>	<b>329 944,95</b>	<b>310 266,65</b>	<b>3 056 185,97</b>

Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	52 518,24
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	408 587,91
Ch. - 23 Immobilisations en cours	1 612 084,95
<b>Total</b>	<b>2 073 191,10</b>

*77% - Équipements, Constructions,  
 20% - Achats de mobiliers matériels,  
 3% - Études, licences,*

## Recettes d'investissement de 2019 - 2024

Recettes	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	TOTAL
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>230 251,59</b>	<b>574 343,21</b>	<b>362 985,20</b>	<b>407 171,84</b>	<b>440 650,58</b>	<b>355 884,51</b>	<b>2 371 286,93</b>
dont : Solde d'exécution reporté ( N-1)	485 476,37	1 047,00	63 461,4	184 744,39		154 602,66	889 331,82
Excédent capitalisé	40 000,00	150 000,00	230 000,00	170 000,00	130 000,00	110 000,00	830 000,00
FCTVA	64 328,19	107 312,47	70 682,77	25 801,77	76 486,94	20 119,77	364 731,91
Subventions	109 161,40	299 514,74	47 220,43	197 694,13	21 046,64	38 366,08	713 003,42
Emprunts					200 000,00		200 000,00
Reprise dettes Métropole	16 762,00	17 516,00	15082	13817	13 117,00	12 796,00	89 090,00

*35% - Report de la section de fonctionnement,  
 38% - Report solde d'exécution N-1 de la section d'investissement,  
 23% - Subventions attribuées,  
 15% - FCTVA  
 8% - Emprunts*

## SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

S'agissant de l'investissement, les prévisions de dépenses seront en cohérence avec la capacité à réaliser les opérations sur l'exercice.

### **Les Dépenses d'investissement**

Le remboursement du capital de la dette reste un impératif budgétaire . Pour l'année 2025, il s'élève à : **201 999,26€**

Compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvres de la collectivité gravement impactées par les effets ciseaux des différentes crises, les orientations au niveau de l'investissement pour l'année 2025 seront limitées sur les projets du quotidien ( Achats raisonnés de matériels pour les services) et le lancement de l'opération d'aménagement du parc municipal à condition d'avoir les recettes escomptées des produits de cession des terrains des Hauts vergers.

Le cout global de l'opération est de 1 173 000 € HT soit 1 408 440 € TTC.

Le projet de réhabilitation du parc est donc entré dans sa phase consultation des entreprises (Phase DCE).

La phase d'exécution sera organisée sur les années 2025 à 2026. Le programme AP/CP concernant cette opération sera ajusté en fonction des différentes phases. Sur l'année 2025 une première tranche est évalué à 660 000 €

La consultation des entreprises qui va être lancée d'ici quelques jours, intègre une tranche ferme (phases 1 et 2) et une tranche conditionnelle (phases 3 et 4)

### **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement seront composées de :

- L' excédent transféré déduction faite du remboursement de l'emprunt en 2025
- Produits de cession. La signature de l'acte de vente des hauts vergers est prévu le 10 avril 2025 pour un montant de 490 000 HT
- Le FCTVA. S'agissant du FCTVA la LF entérine une baisse de 16,404% à 14,850%. Le calcul s'établit sur les dépenses mandatées en N-1 soit 2024 pour le BP 2025. Le montant attendu est d'environ 19 000 €
- Les subventions à venir – Pour la réalisation du projet du parc municipal la collectivité entend sollicité tous les leviers de subventions. En premier lieu les fonds de la métropole (FACIL, FAA), les fonds de l'Etat ( DSIL). La collectivité s'est inscrite dans une démarche d'optimisation des subventions à travers un prestataire EPSA ( qui a déjà identifié des potentiels subventionnement sur des composantes précises du programme d'aménagement du parc ( Agence nationale du sport, Agence de l'eau, le Fonds vert, le Département)

# LA GESTION ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

L'encours de la dette de la collectivité n'a cessé de diminuer depuis 2012.

Au 31/12/2024 il s'établit à **1 806 544 € soit 432 €/ Hab.**

La dette de la collectivité est constituée et composée à 100% de contrats classés A1, le niveau le plus sur de la charte Gissler. Cela correspond aux trois emprunts souscrits auprès de la caisse d'épargne :

- le 31/12/2011 un emprunt initial pour les travaux du groupe scolaire Aragon Prévert d'un montant 2 500 000€ - Taux fixe
- Le 17/12/2012 un emprunt complémentaire pour également les travaux du groupe scolaire d'un montant 1 000 000€ - taux fixe
- Le 05/01/2023 un emprunt de 200 000€ pour le financement du programme d'investissement 2022 – taux livret A

Elle présente un profil d'extinction d'ici 2033.

Au 31/12/2025 le capital restant dû sera de **1 604 544 € soit 386 €/ Hab.**

## Le pilotage de la dette en 2025

Pour 2025 les objectifs poursuivis par la collectivité en matière de gestion active de la dette s'inscrivent dans la continuité des actions des exercices précédents :

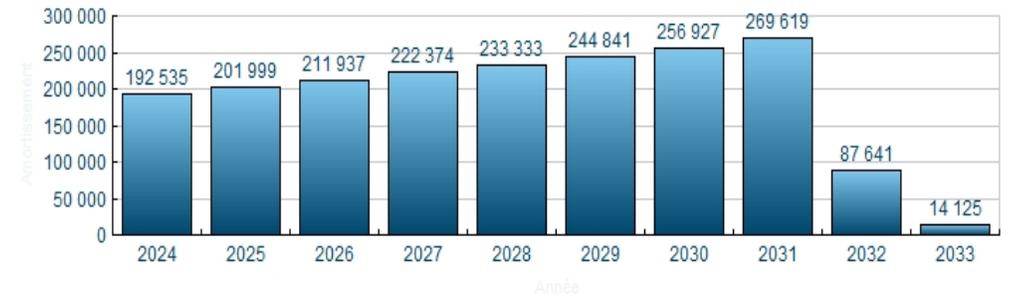
- Poursuivre le désendettement. En soit, Il n'est pas prévu de recours à un nouvel emprunt pour le financement du programme d'investissement 2025.
- Anticiper les besoins en trésorerie pour arbitrer au mieux les outils de gestion de trésorerie dont dispose désormais la collectivité ( ligne de trésorerie)

Cependant compte tenu de l'inscription du projet d'aménagement du parc en AP/CP, un niveau d'emprunt théorique sera inscrit au BP 2025.

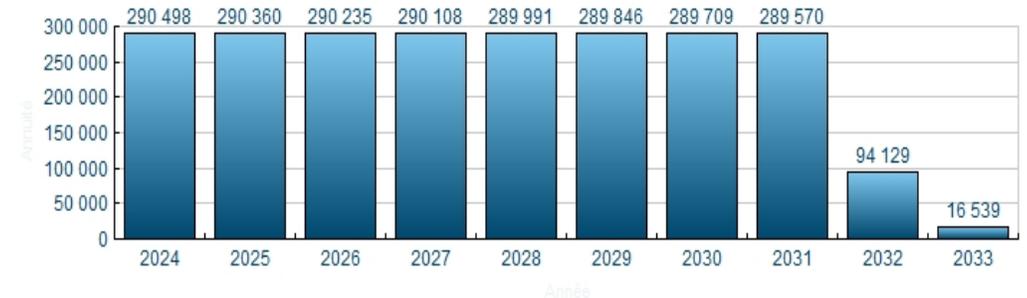
Il servira à assurer l'équilibre de la section d'investissement. La cession des terrains des hauts vergers en avril 2025 devra permettre de couvrir les besoins du PPI jusqu'en 2026 en complément des subventions qui seront sollicitées.

L'objectif d'amélioration du niveau d'épargne de la collectivité devrait ramené le ratio de désendettement en dessous de 10 ans

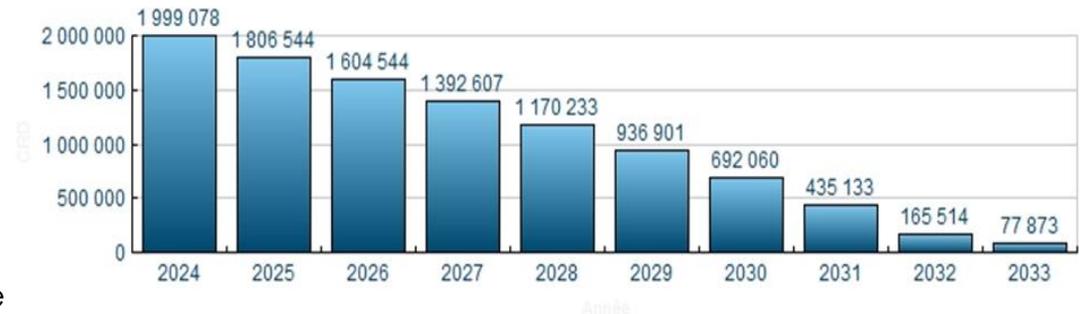
## Profil d'amortissement :



## Profil de l'annuité



## Capital restant dû au 01/01/N 2024: 1 604 544€ soit 386€ / Hab.



# LA PROSPECTIVE 2024 - 2026

## La prospective 2024 – 2026 ( Actualisée)

Les investissements futurs seront fonction des capacités réelles de la collectivité à autofinancer ces derniers.

Projections épargne 2024 - 2026	Prévisions CFU 2023	Prévisions CFU 2024	prévisions CFU 2025	Diff N-(N-1)	Prévisions CFU 2026	Diff N-(N-1)
Recettes réelles de fonctionnement	4 225 009	4 247 900	4 296 751	48 851	4 346 163	49 413
<i>Prévisions de croissance</i>			1,15%		1,15%	
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)	3 941 789	4 062 600	3 920 409	- 142 191	3 881 205	- 39 204
<i>Previsions de croissance</i>			-3,5%		-1,00%	
<b>Epargne de gestion</b>	<b>251 619</b>	<b>212 000</b>	<b>376 342</b>	<b>164 342</b>	<b>464 959</b>	<b>88 617</b>
Charge financières	103 001	96 400	88 360		78 298	- 10 062
<b>Epargne brute</b>	<b>153 975</b>	<b>115 600</b>	<b>287 982</b>	<b>172 382</b>	<b>386 661</b>	<b>98 679</b>
Capital de la dette	183 000	193 000	202 000		212 000	
Epargne nette	- 27 000	- 77 400	85 982	163 382	174 661	88 679

## PPI 2024 – 2026 Projections

Opération	2024	2025	2026
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Aménagement du parc municipal	31 668	660 000	550 000
Travaux cimetière ( Cf. Ballade du cailly)			108 000
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>31 668</b>	<b>660 000</b>	<b>658 000</b>
<b>Remboursement capital de la dette</b>	<b>192 535</b>	<b>202 000</b>	<b>202 000</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>224 203</b>	<b>862 000</b>	<b>860 000</b>

Reccetes d'investissement	2024	2025	2026
Epargne brute	169 450	<b>115 600</b>	<b>287 982</b>
FCTVA	24 760	19 000	97 713
Cessions de terrain		<b>490 000</b>	
Subvention MRN FACIL		132 000	131 600
subvention MNR FAA		70 000	35 000
Subvention Etat		138 334	131 600
Autres subventions		30 000	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>194 210</b>	<b>994 934</b>	<b>683 895</b>

## CONCLUSION

Ce rapport d'orientations budgétaires de l'année 2025 s'inscrit dans un cadre totalement inédit pour les collectivités locales qui voient leurs marges d'autofinancement se réduire drastiquement sans pouvoir maîtriser les coûts supplémentaires qui s'imposent inexorablement à elle.

Déjà la poussée inflationniste de 2023 et résiduelle de 2024 a fortement impacté les équilibres budgétaires sans réelles contreparties de l'Etat, ( Absence d'indexation de la DGF au rythme de l'inflation, mesures gouvernementales sur les bas salaires des agents publics, relèvement des taux de la CNRACL suite à la réforme de la retraite ) la mise en application des mesures gouvernementales sans compensations complètes réduisent en exerçant une pression à la hausse des dépenses de fonctionnement.

Les nouvelles mesures de la loi de finances ne permettent pas d'entrevoir des perspectives optimistes pour les collectivités. Pour autant la municipalité reste déterminée à préserver le cadre de vie de la population. A travers cette programmation 2025 elle s'engage à poursuivre les investissements nécessaires, maîtriser son endettement, maintenir une fiscalité stable et contenir l'évolution des charges de fonctionnement courants, sans altérer la qualité du service public.

En dépit de la pression sur ces marges financières, la municipalité maintiendra

- son soutien matériel et financier aux associations sportives et culturelles qui contribue au dynamisme local.
- Proposant une réévaluation juste et responsable des tarifications des services.

Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité entend solliciter le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. Toutefois les contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des acteurs publics laissent à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints